Projet d'établissement 2018-2023

Centre médico-psycho-pédagogique Saint-Jean-de-Luz

Les PEP 64
La solidarité en action

Sommaire

Sommaire....2
Préambule....3
Valeurs et objectifs associatifs....4
Présentation de l'établissement....6
Cadre législatif et réglementaire....7
Caractéristiques du public....8
Positionnement dans le dispositif territorial....12
Offre de services destinée à l'enfant....14
Offre de services destinée aux parents....15
Axes d'amélioration portant sur l'offre de services destinée aux enfants....16
Axes d'amélioration portant sur l'offre de services destinée aux parents....18
Parcours et suivi de l'enfant et de ses parents....19
Mise en œuvre des droits et libertés....23
Moyens matériels....27
Ressources humaines....28
Organisation de la communication interne....37
Gestion des risques et sécurité....38
Partenariat et communication externe....39
Systèmes d'évaluation....41
Axes d'amélioration portant sur les modalités d'organisation....43
Annexes....45
Cartographie des besoins des enfants....46
Cartographie des besoins des parents....57
Détail des prestations destinées à l'enfant....61
Détail des prestations destinées aux parents....67
Principes opératoires correspondant aux prestations destinées à l'enfant....70
Principes opératoires correspondant aux prestations destinées aux parents....86

Préambule

L'actualisation du projet d'établissement du Centre médico-psycho-pédagogique de Saint-Jean-de-Luz, établissement de l'association « Les PEP 64 », a été réalisée dans le respect de l'article L. 311-8 de la loi du n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Elle a été conduite de janvier à octobre 2018 et a fait l'objet de l'implication des professionnels de l'établissement, notamment à travers la mise en place d'un comité de pilotage et de groupes de réflexion thématique.

L'ensemble de la démarche a été organisé et dynamisé par la direction de l'association et de l'établissement qui a réalisé un travail de communication interne et assuré les interfaces techniques et fonctionnelles entre les professionnels et le consultant du cabinet GConsultant qui a accompagné la démarche sur le plan méthodologique et a assuré la formalisation du projet.

Valeurs et objectifs associatifs

1. Les valeurs associatives

La laïcité

Finalité première des Pupilles de l'Enseignement Public, elle fonde notre conviction sur le fait que les Hommes doivent être maîtres de leur destin en assurant pleinement leurs devoirs et en jouissant pleinement de leurs libertés, notamment de leur liberté de conscience. La laïcité défendue par « Les PEP64 » s'adresse à ce qu'il y a de commun à tous par-delà les différences : la raison et l'intelligence. Dans le travail quotidien, la laïcité suppose l'échange entre tous et, à travers la discussion ou le débat, elle est le principe qui permet à l'intelligence de chacun de s'exercer.

La solidarité

La solidarité est le principe de fondation du contrat social. Elle assure l'autonomie de chacun et la valeur de l'individu. La solidarité participe du sentiment d'appartenance de chacun à une même communauté de destins et suppose aussi une obligation morale de l'individu envers la société. Notre conception de la solidarité s'oppose à la fatalité et s'efforce de ne pas figer la relation entre celui qui donne et celui qui reçoit, en s'inscrivant dans une logique de transformation sociale.

2. Axes de développement stratégique relatifs à l'évolution de l'offre de services

Pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux

- Permettre le maintien ou l'accès au milieu ordinaire et l'inclusion sociale.
- Définir les prestations dans une logique de parcours (articulation des prestations, « zéro sans solution »).
- Répondre aux besoins spécifiques émergeant.
- Développer des approches préventives.

Pour le domaine « éducatif et de loisir »

- Développer l'offre de services à des publics nouveaux.
- Diversifier et rendre attractive l'offre de loisirs dans les centres de vacances.
- Favoriser l'accès aux loisirs et à l'éducation aux plus démunis.

Autres domaines

- Développer des actions de solidarité.
- Développer d'autres secteurs d'activités dans le cadre de politiques éducatives de proximité : (petite enfance, accompagnements à la scolarité, accueil périscolaire et de loisirs, éducation et famille, Service d'Assistance Pédagogique à Domicile [SAPAD]...)

3. Axes de développement stratégique relatifs à l'adaptation des organisations

Vie associative

- Augmenter, diversifier et dynamiser la base militante.
- Réformer les statuts

Cohérence et la continuité des prestations.

- Homogénéiser les procédures et les outils utilisés par les établissements et services.
- Organiser le parcours de l'usager.
- Élaborer des projets éducatifs et pédagogiques pour les centres de vacances et les évaluer.

Pilotage et management

- Homogénéiser les pratiques managériales.
- Renforcer les fonctions supports.

Politiques sociales et de gestion des ressources humaines

- Adapter les fonctions aux nouveaux besoins.
- Assurer le développement professionnel.
- Développer la qualité de vie au travail.
- Promouvoir l'emploi solidaire au sein de nos équipes.

Gestion budgétaire

- Maintenir les équilibres budgétaires globaux.
- Rationaliser la gestion du patrimoine.
- Rechercher de nouvelles sources de financement et développer une politique d'achats centralisés.

Communication

- Améliorer les systèmes d'information.
- Structurer la communication interne et externe.

Qualité

- Développer des espaces et des lieux de vie plus adaptés.
- Soutenir les démarches d'amélioration continue et évaluer l'efficacité des prestations.
- Obtenir une certification qualité dans l'association.
- Développer une politique « responsabilité sociétale et environnementale ».

Présentation de l'établissement

Nom	Centre médico-psycho-pédagogique de Saint-Jean-de-Luz
Coordonnées	*Hôpital « Udazkena » - Avenue A. Ithurralde - 64 500 Saint Jean de Luz *Antenne Hendaye, 1 rue du Théâtre 64700 Hendaye
SIRET	775 638 661 00097
FINESS	640784146
Type	Centre médico-psycho-pédagogique.
Création	19 mars 1970
Renouvellement d'autorisation	01/01/2032
Gestionnaire	Les « PEP64 »
Organisme de contrôle et de tarification	Agence régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
File active	579 usagers ont été reçus en 2017.
Missions	Mise en œuvre de démarches diagnostiques et de projets thérapeutiques médico-psychologiques, psychothérapeutiques ou psycho-pédagogiques, sous autorité médicale, à l'intention des enfants, des adolescents et des jeunes adultes présentant des difficultés de développement (langagier, psychomoteur, psycho-affectif), de socialisation, d'adaptation en milieu collectif, d'apprentissages. Les bilans et les interventions thérapeutiques et/ou rééducatives sont effectuées en consultations ambulatoires. L'enfant et ses parents participent à la construction du projet thérapeutique personnalisé de l'enfant. La famille peut, à sa demande, bénéficier d'un accompagnement médico-social.
Effectifs salariés	8,85 ETP.
Activités	Accueil des enfants et de leur famille ; Ecoute de leur demande ; analyse diagnostique de la situation de l'enfant (consultations médicales, pédopsychiatriques et bilans spécifiques) ; élaboration pluridisciplinaire du projet personnalisé d'intervention (thérapeutique, éducatif, pédagogique…) ; mise en œuvre du projet (interventions individuelles ou en groupe en orthophonie, psychomotricité, psychopédagogie, psychothérapies, thérapies familiales, soutien à la parentalité, accompagnement social…).
Attractivité	Pyrénées-Atlantiques (territoire côte Basque sud). La totalité des enfants adressés au CMPP réside à proximité de l'établissement, notamment en raison de la présence de notre antenne d'Hendaye, et sont domiciliés à moins de trente minutes du CMPP.

Cadre législatif et réglementaire

- Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.
- Article L. 311-1 du Code de l'action sociale et des familles définissant les missions des établissements sociaux et médico-sociaux.
- Article L. 311-3 du Code de l'action sociale et des familles relatif à l'exercice des droits et libertés individuelles.
- Article L. 312-8 du Code l'action sociale et des familles relatif à l'évaluation externe.
- Article L. 313-5 du Code l'action sociale et des familles relatif au renouvellement de l'autorisation et résultats de l'évaluation externe.
- Article D. 312-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles.
- Décret n° 56-284, 9 mars 1956 mod. par Décret n° 63-146, 18 févr. 1963
- Décret n° 2003-1135 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités de création, de transformation ou d'extension d'établissements et services sociaux et médico-sociaux.
- Décret n° 2003-1136 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités de mise en œuvre de la visite de conformité mentionnée à l'article L 313-6 du Code de l'action sociale et des familles.
- Décret n° 2005-1376 du 3 novembre 2005 portant création du diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé.
- Décret n° 2005-1752 du 30 décembre 2005 fixant le parcours de formation des élèves présentant un handicap.
- Décret n° 2007-975 du 15 mai 2007 fixant contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements mentionnés à l'article L. 351-1 du code de l'éducation et les établissements et services médico-sociaux mentionnés aux 2° et 3° de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles
- Le personnel se voit appliquer le Code du travail, la convention collective nationale de 1951, le règlement intérieur des établissements gérés par les PEP64, le règlement intérieur du CMPP.
- Circulaire n° 35 bis SS du 16 avril 1964.

Caractéristiques du public

1. Caractéristiques sociodémographiques des enfants et de leurs parents

Le CMPP est agréé pour accueillir des enfants, adolescents et jeunes adultes de 0 à 20 ans, toutes problématiques confondues.

Le CMPP accueille sans distinction des enfants issus du bassin de population dénommé « Côte basque sud » entre Hendaye et Guéthary-Bidart, auquel s'ajoutent les communes les plus proches du Pays basque intérieur.

Il faut noter que le CMPP est la seule consultation pédopsychiatrique du secteur puisque le secteur infanto juvénile de psychiatrie du CHCB ne possède pas d'antenne sur la Côte basque sud.

Une particularité importante du secteur est aussi le trilinguisme de nombreux enfants dont la langue maternelle peut être le français, l'espagnol ou le basque. Cette spécificité peut engendrer des difficultés face aux apprentissages scolaires dans une langue pas totalement maîtrisée.

La répartition observée des usagers en 2017 est la suivante :

Répartition selon sexe

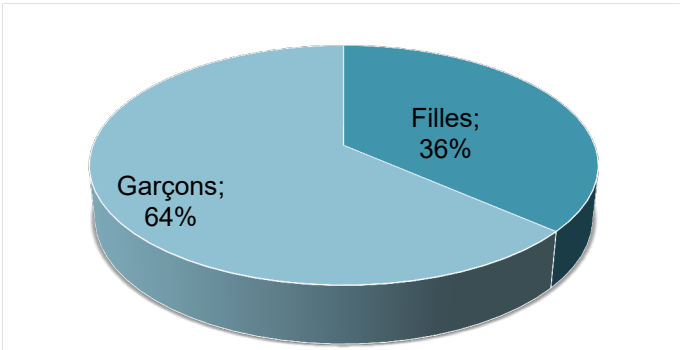

Répartition par âges

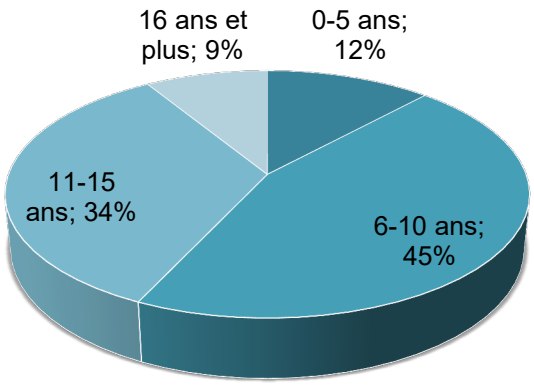

2. Caractérisation des besoins des enfants

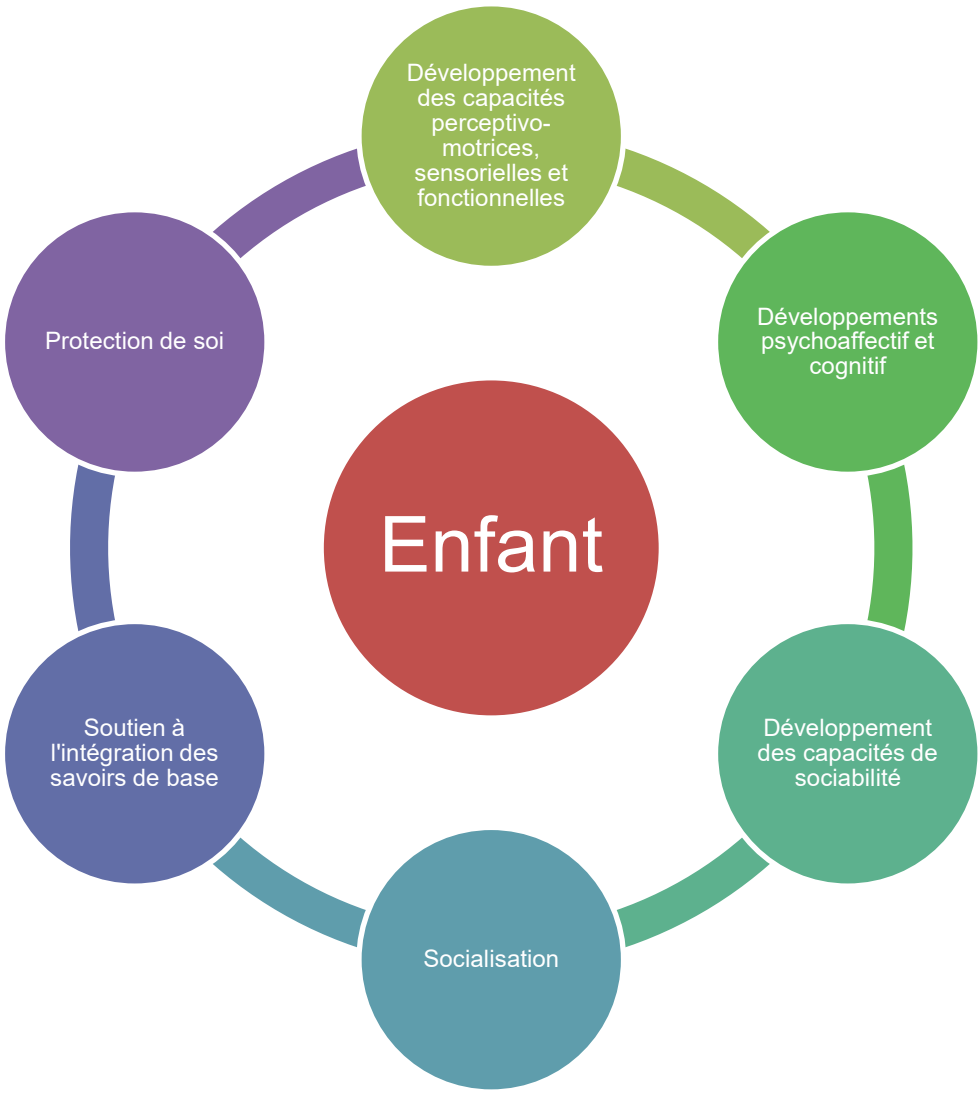

3. Caractérisation des besoins des parents

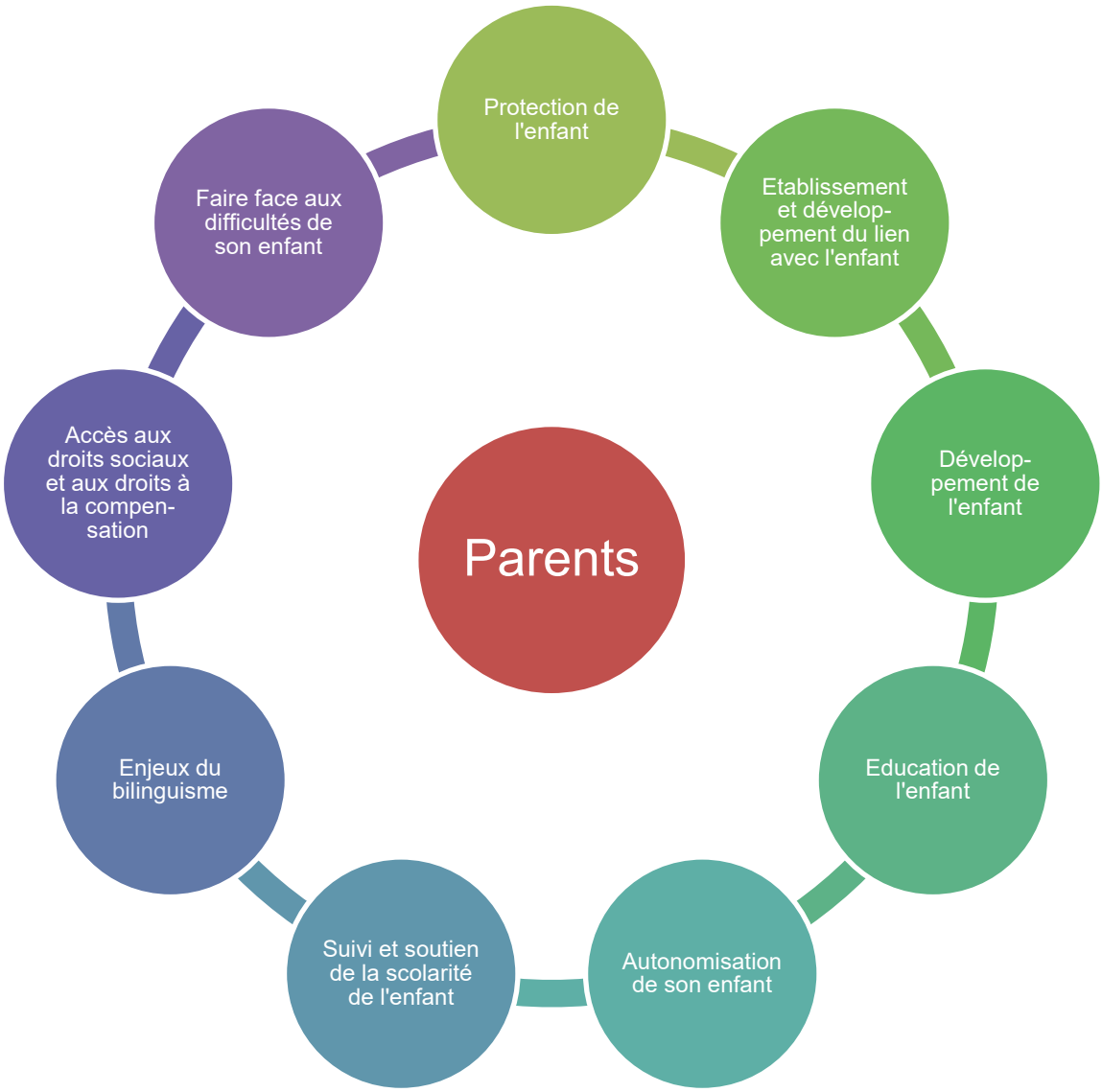

4. Les évolutions observées chez les enfants (et chez leurs parents)

Le CMPP s'adresse à tous les enfants en difficultés et, de ce fait, il accueille un public très diversifié, avec des problématiques qui sont le reflet des évolutions et phénomènes sociétaux.

Nous remarquons ces dernières années une proportion importante de familles avec parents non francophones, ceci en lien avec les flux migratoires les plus récents et l'effet du trilinguisme transfrontalier propre à notre territoire.

L'accentuation de la fracture sociale et de la paupérisation touche bien évidemment le public accueilli au CMPP.

Le cumul des caractéristiques citées plus haut et des problématiques identitaires ou communautaires rendent nécessaire la mise en œuvre de modalités d'accompagnement adaptées.

L'environnement familial des enfants évolue vers des modèles diversifiés ; ces nouvelles dynamiques familiales (recompositions familiales multiples, familles monoparentales, homoparentales, cohabitation multi générationnelle,…) échappent aux schémas dits « traditionnels ». Ces mutations en cours interrogent à la fois la place de l'enfant et nos pratiques professionnelles.

L'omniprésence des écrans (téléphones, tablettes) et les difficultés accrues de gestion de ceux-ci (difficulté de veille parentale quant à la nature des activités effectuées sur écrans et quant au temps passé sur ceux-ci) sont nettement perceptibles dans le cadre des consultations au CMPP.

Le rapport des enfants et des familles à l'école évolue depuis la mise en œuvre des politiques d'inclusion scolaire : les projets d'aménagement de temps de scolarisation sont nombreux. Les situations d'isolement et de déscolarisation sont de plus en plus fréquentes, en lien avec des troubles du comportement perturbants pour le groupe classe, ou des phénomènes récemment mis en exergue comme la phobie scolaire ou le harcèlement par exemple.

Positionnement dans le dispositif territorial

Afin d'inscrire pleinement l'établissement dans son cadre législatif et réglementaire, nous mentionnons ici les objectifs et actions que l'établissement se fixe au regard du schéma régional d'organisation médico-sociale.

La présentation suivante met en exergue les trois objectifs spécifiques du SROMS, leur déclinaison en objectifs opérationnels correspondant à notre activité, et leur traduction concrète sur le terrain du CMPP.

Objectif 1 : Faciliter la continuité de parcours de soins et de vie cohérents.

- Objectif opérationnel 1.2 : Agir précocement pour préserver l'autonomie de la personne.
    - Un partenariat effectif entre le CMPP, le pôle femme-mère-enfant du Centre hospitalier de la Côte basque favorise le repérage et l'orientation pertinente, dès le plus jeune âge, des enfants présentant des troubles précoces.
    - La mise en place d'un dispositif de prévention précoce et de soutien à la parentalité (3PSP) existe depuis 2012.
    - Développement de compétences permettant, grâce à une équipe de Diagnostic de l'autisme de proximité (EDAP) le diagnostic précoce des troubles du spectre autistique, dans le droit fil des recommandations de bonnes pratiques professionnelles.
- Objectif opérationnel 1.3 : Favoriser la vie de la personne en milieu ordinaire.
    - L'implantation élargie de l'offre est assurée par l'existence de 2 sites de proximité (Saint-Jean-de-Luz et Hendaye).
    - Selon le texte fondateur des CMPP « Annexes 32 » : « les soins (…) ont pour but d'accompagner l'enfant en le maintenant dans son milieu familial, scolaire, professionnel ou social ».
    - L'articulation des services du CMPP avec l'offre sociale de proximité se traduit par des partenariats rapprochés avec une grande variété de services : Compétence Conseil Départemental (ASE/PMI et Protection de l'enfance, MDPH).
    - Partenariat effectif avec l'éducation nationale (médecine scolaire, RASED, professeurs…)

Objectif 2 : Garantir la qualité de vie et la sécurité dans le dispositif médico-social.

- Objectif opérationnel 2.1 : améliorer la performance des organisations médico-sociales.
    - Formalisation du partenariat avec les établissements de santé du territoire.
- Objectif opérationnel 2.2 : s'inscrire dans une démarche de bientraitance.

- Recensement et diffusion de toutes les publications sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles publiées par l'ANESM en lien avec les CMPP.
- Mise en œuvre d'une procédure de signalement et de traitement des évènements indésirables.
- Garantie du suivi des démarches d'amélioration de la qualité (évaluations internes et externes) et le fonctionnement permanent du comité de pilotage qualité.
- Se positionner comme acteur de la formation initiale par l'accueil régulier de stagiaires.

Objectif 3 : Mettre en place un système d'informations médico-sociales partagées.

- Systématiser la gestion des dossiers médicaux informatisés et l'usage des transmissions sécurisées concernant les informations médicales.

Offre de services destinée à l'enfant

L'établissement propose une gamme de prestations adaptées permettant de répondre, dans le cadre de ses missions, aux besoins et aux attentes de l'enfant.

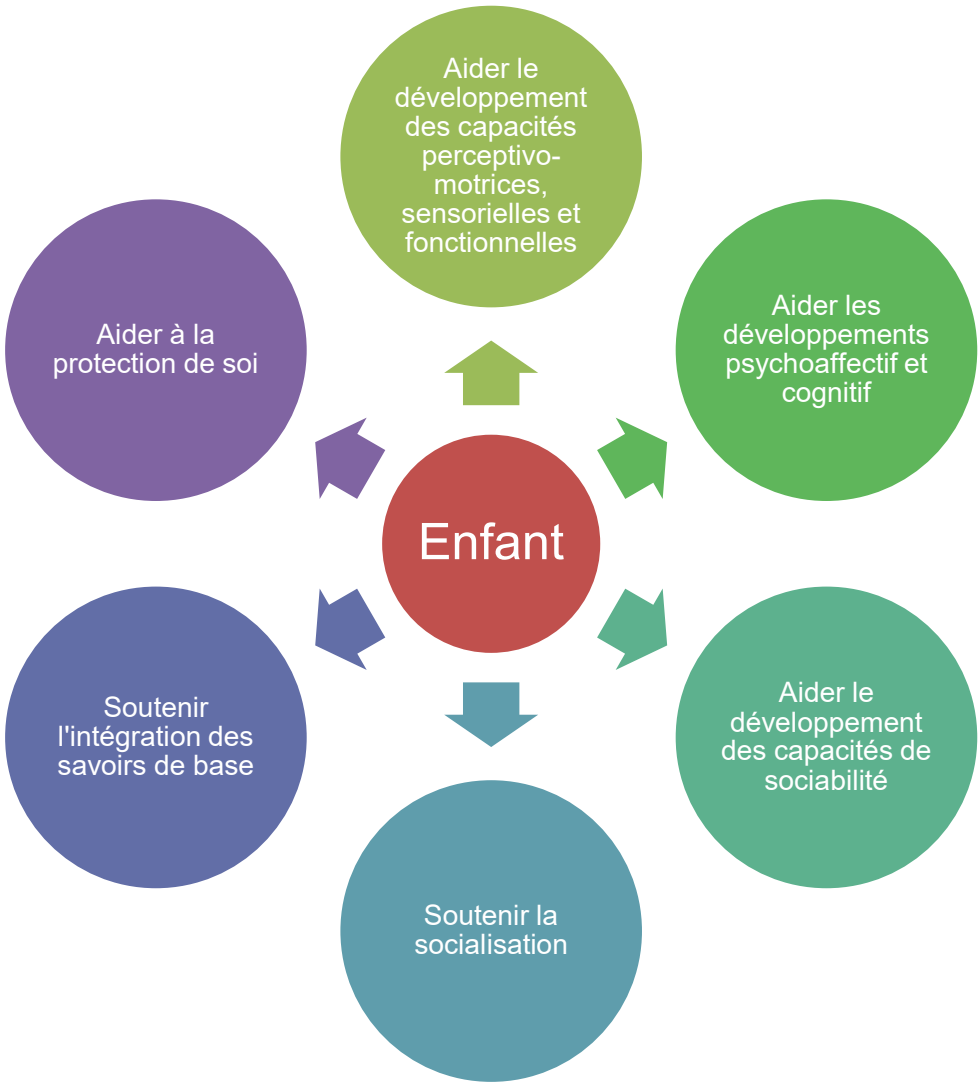

Offre de services destinée aux parents

L'établissement propose une gamme de prestations adaptées permettant de répondre, dans le cadre de ses missions, aux besoins et aux attentes des parents.

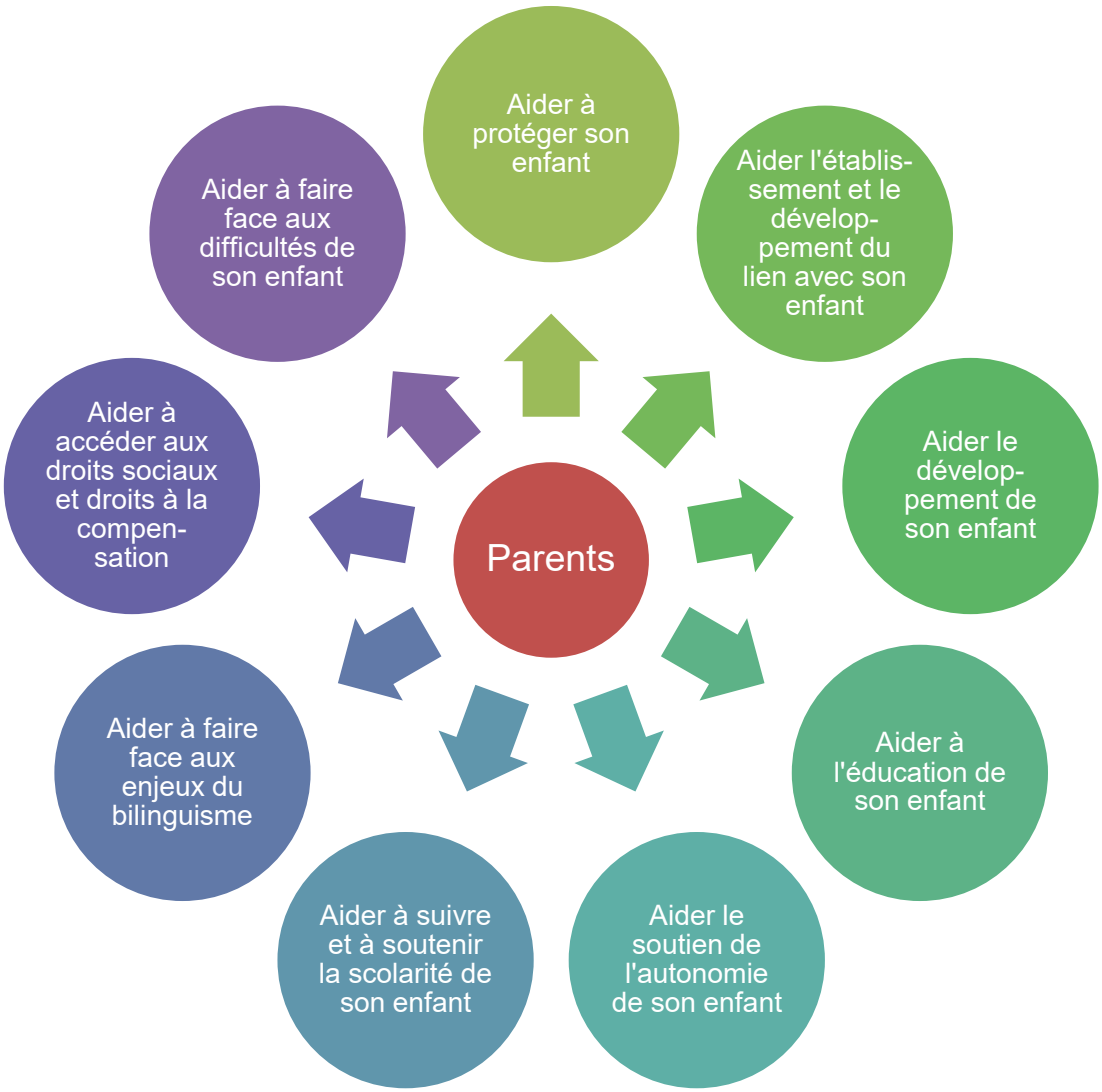

Axes d'amélioration portant sur l'offre de services destinée aux enfants

Prestations 1 - Proposer des moyens d'évaluation diagnostique élargis

- Diversifier les outils diagnostics
- Actualiser les outils diagnostics que nous utilisons
- Favoriser la formation des professionnels aux nouveaux instruments d'évaluation et diagnostic
- adapter aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles

Prestations 2 - Aider les développements psychoaffectif et cognitif

- Développer le volet prévention
  - par l'intervention précoce auprès des jeunes enfants par le développement du programme de prévention précoce et de soutien à la parentalité 3PSP.
  - Par l'information et l'accompagnement des parents dans l'acquisition de compétences lui permettant de mettre en place des actions auprès de leurs enfants.

Prestations 3 - Aider le développement des capacités de sociabilité

- Poursuivre le développement du travail thérapeutique en groupe en diversifiant : leurs modalités, les outils de médiation, les âges d'inclusion.
- Mieux reperer les situations d'isolement social, de malêtre relationnel, d'harcelement scolaire

Prestations 4 - Soutenir la socialisation

- Etablir des conventions pour des prises en charge externalisées avec des professionnels de l'enseignement et de la psychopédagogie.

Prestations 5 - Soutenir l'intégration des savoirs de base

- Favoriser la prévention « grandir avec les écrans », pour préparer l'enfant et ses parents à la confrontation aux mondes virtuels, le vécu émotionnel qui y est associé et le danger que cela peut représenter pour l'enfant

Prestations 6 - Aider l'enfant à développer des stratégies de protection de soi

- Favoriser la prévention « grandir avec les écrans », pour préparer l'enfant et ses parents à la confrontation aux mondes virtuels, le vécu émotionnel qui y est associé et le danger que cela peut représenter pour l'enfant.

Axes d'amélioration portant sur l'offre de services destinée aux parents

Prestations 1 - Aider à protéger son enfant

Prestations 2 - Aider l'établissement et le développement du lien avec son enfant

- Développer les consultations de psychopathologie précoce au CMPP, et les interventions éducatives et thérapeuitiques dans les lieux de vie de l'enfant (crèches, consultations de Pmi , etc)
- Développement des espaces de thérapie familiale (systémique, cognitivo-comportementale, psychodynamqiue, psychoéducative, autres…)

Prestations 3 - Aider le développement de son enfant

- Developper des espaces de rencontre parents professionnels autour des questions psychoéducatives

Prestations 4 - Aider à l'éducation de son enfant

- Développer la communication orale et écrite relative au diagnostic, aux difficultés et besoins repérées lors des évaluations, au projet personnel d'intervention. (marqué en évaluation externe)
- Développer la communication orale et écrite relative aux prestations et méthodes utilisés dans l'accompagnement thérapeutique de leur enfant (marqué en évaluation externe)
- Proposer des entretiens systématiques et personnalisés, pour aborder des techniques de gestion émotionnelle, des outils de soutien pédagogique, etc aux parents qui en font la demande.

Parcours et suivi de l'enfant et de ses parents

1. Parcours de l'enfant et de ses parents

Étapes	Modalités
Demande de la famille	Nous proposons à la famille un premier temps d'accueil lui permettant d'exprimer les raisons de leur demande de prise en soins (contexte, motif, adressage)
Inscription administrative de l'enfant	Les secrétaires demandent aux familles les éléments administratifs permettant l'ouverture de leur dossier et procèdent à la création de ce dernier. Le livret d'accueil de l'établissement est remis à la famille.
Première consultation médicale	Une première consultation pédopsychiatrique/pédiatrique/psychiatrique est proposée à la famille. Elle permet de retracer l'anamnèse de l'enfant ou de l'adolescent et de recueillir de manière précise les besoins et les attentes du jeune et de sa famille. Le médecin propose au jeune et à sa famille une première réponse à la fin de ce premier entretien : - proposition d'une phase d'évaluation avec la prescription de bilans spécifiques en interne et/ou en externe. - proposition du démarrage direct d'un parcours de soins au sein du CMPP. - proposition d'une orientation vers un autre service plus adapté.
Parcours diagnostic : phase de bilans	En fonction du premier entretien médical, le jeune se voit proposer une ou plusieurs évaluations. En fonction des prescriptions il peut passer des bilans d'évaluation psychomotrice, orthophonique, psychologique ou sociale.
Compte rendu de synthèse à la famille	Suite à la phase d'évaluation et de concertation de l'équipe, le médecin référent du dossier propose un rendez-vous aux parents et à l'enfant ou l'adolescent. C'est à ce moment qu'est présenté et expliqué à la famille et les différents comptes rendus de bilans et leurs conclusions. Si l'évaluation le permet, le diagnostic de l'équipe est alors présenté. Le médecin va ensuite proposer aux parents, le projet de soins co-construit par l'équipe suite à la phase diagnostique. La famille et l'enfant ou l'adolescent sont alors invités à émettre un avis de et le médecin prend note de l'adhésion, de la réticence ou des commentaires émis. Le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) est alors co-signé par le médecin et la famille. En accord avec la famille, le secrétariat transmet une demande d'entente préalable à la Caisse d'assurance maladie pour prise en charge des séances de soins.
Démarrage des soins	Les soins définis dans le DIPC (psychothérapies individuelles, rééducations psychomotrices, rééducations orthophoniques, suivi groupal,

	thérapie familiale, accompagnement social sont proposés aux parents en fonction des créneaux disponibles. Afin de rendre possible l'organisation des soins, il est parfois proposé aux parents, lorsque cela semble indispensable) une prescription pour la mise en place d'un transport permettant d'assurer le trajet de l'enfant ou de l'adolescent jusqu'au CMPP.
Partenariat en cours de soins	Si les parents sont d'accord, l'équipe du CMPP organise les partenariats suivants : - Contacts avec l'école, participation aux Equipes éducatives et ESS (service de coordination pédagogique). - Liens avec les services sociaux ou médicaux sociaux (ASE, services de placement familial, MECS…) avec participation aux instances de type CTE. - Liens avec les partenaires médicaux et autres services de soins ou de diagnostic (Hôpital, professionnels libéraux, etc) - Aide aux familles pour la constitution d'un dossier MDPH ou autre demande d'aide (AED…).
Echanges avec les parents	Les parents sont sollicités tout au long de la prise en charge pour des échanges formels ou informels en marge des rendez-vous fixés pour l'enfant ou l'adolescent.
Fin de l'accompagnement	La fin de l'accompagnement est envisagée et préparée à partir du moment où les objectifs sont atteints, ou à l'initiative/demande de la famille (changement de situation, déménagement), ou à la demande, expresse ou non, du jeune (enfant qui n'investit pas ou plus l'espace de soins, soin inopérant…), ou en cas d'accueil effectif dans une autre structure. La préparation de la fin de l'accompagnement prévoit au minimum une consultation médicale de conclusion. Des entretiens avec les thérapeutes sont proposés aux parents et à l'enfant ou l'adolescent.
Service de suite	L'arrêt des soins ne signifie pas l'arrêt de l'accompagnement. L'enfant et sa famille sont informés de leur possibilité de solliciter le CMPP quand ils le souhaitent, sur une durée d'un an.
Archivage du dossier	Lorsqu'un suivi prend fin, le dossier usager est archivé afin de respecter sa confidentialité et un accès ultérieur à son contenu.

2. Suivi de l'enfant et de ses parents et projet personnalisé

Le parcours de soins de l'enfant au CMPP prévoit, comme indiqué dans le tableau qui précède, quatre étapes principales : l'accueil et l'analyse de la demande, le parcours diagnostic, le parcours thérapeutique, la fin de l'accompagnement.

À l'issue de la validation de l'inscription de l'enfant au CMPP, **un projet individualisé** est co-construit entre l'enfant ou l'adolescent, sa famille, le médecin et les thérapeutes du CMPP, à partir de :

- la demande de l'enfant,
- la demande de sa famille,
- les éléments d'évaluation confiés par la famille sur initiative personnelle ou sur sollicitation du CMPP : observations en milieu scolaire, courrier du pédiatre, bilans antérieurs (CAMSP…) ou spécifiques (neuropédiatrie…),
- les résultats des différents bilans (y compris bilan social) et consultations médicales réalisés dans le cadre du parcours diagnostic,
- le consensus ou « penser ensemble » pluridisciplinaire résultant du travail d'équipe en réunion de synthèse.

Les besoins, avis et attentes de l'enfant et de sa famille permettant l'élaboration du projet sont pris en compte, ce qui suppose un travail d'alliance thérapeutique dès le premier contact avec le CMPP puis tout au long du parcours de l'enfant.

Si l'évaluation de la situation et la construction du projet initial sont toujours réalisées de façon pluridisciplinaire, il peut toutefois ne comporter qu'une seule prestation, être simple ou complexe (une ou plusieurs séances ou prestation par semaine) et intègre également les prestations d'accompagnement social/socio-éducatif et de soutien à la parentalité.

Le projet de soin en CMPP comprend un travail de coordination avec l'école qui se traduit par des contacts directs entre enseignants et thérapeutes. L'objectif est de participer à la construction de modalités d'aménagements pédagogiques adaptés pour l'enfant, et de participer à la réflexion concernant une orientation scolaire ou médico-sociale du projet de l'enfant : préparation d'un dossier MDPH par exemple. L'accord de l'enfant et de ses parents est un préalable incontournable à la mise en place de ce travail.

Le parcours de soins de l'enfant au CMPP est organisé autour de réunions de synthèse, qui sont le principal lieu de l'élaboration, de l'évaluation et de l'ajustement du projet individuel.

Synthèse pluridisciplinaire et élaboration du projet initial.	Réunion des professionnels ayant effectué les bilans, en présence et sous la responsabilité du médecin référent ou du directeur médical. Rédaction du document de synthèse (compilation des différents bilans) Hypothèses diagnostiques selon la CIM 10. Elaboration d'une proposition de projet thérapeutique avec préconisations à soumettre aux parents
Synthèses de parcours et suivi du projet de soins	Réunions pluridisciplinaires à la demande d'un thérapeute ou du médecin, au moins une fois dans l'année (à échéance de l'accord de la SS), et à chaque fois que cela est utile à la compréhension de la situation (évènement significatif, progression ou au contraire régression…). À cette occasion, validation ou évolution du projet du PPI si nécessaire, et/ou prescription de nouveaux bilans. Rédaction du rapport d'évolution annuel. Rédaction le cas échéant d'un avenant au DIPC.
Synthèses d'arrêt	Réunions pluridisciplinaires à la demande d'un thérapeute ou du médecin, de la famille ou du jeune ou de l'adolescent. Il permet de préparer l'entretien médical de fin de prise en soins. Il débouche sur la rédaction du rapport d'arrêt.

Mise en œuvre des droits et libertés

1. Prévention et traitement des actes de maltraitance

La prévention des actes de maltraitance fait partie des points de vigilance permanents de l'ensemble du personnel de l'établissement. En s'appuyant sur les recommandations de l'ANESM, l'association « Les PEP 64 » a décidé de se doter d'une politique de prévention des risques de maltraitances et d'une procédure de signalement des risques et situations de maltraitance observées au sein de l'établissement.

Il existe une procédure de signalement des évènements indésirables.

La formation du personnel dans ce domaine est prioritaire dans le cadre des objectifs des PAUF 2018 à 2020.

2. Promotion de la bientraitance

Les professionnels ont été sensibilisés et formés sur la notion de bientraitance.

Au-delà des aspects éthiques, les modalités d'organisation suivantes concourent à la promotion de la bientraitance[1].

Modalités	Effectivité	Formalisées par
Modalités permettant le développement de relations entre les enfants ou les jeunes (travail sur l'estime de soi, accompagnements dans l'élaboration d'une image d'eux-mêmes valorisante).	Oui	Prévu dans le projet d'établissement : travail d'alliance thérapeutique systématique. Soutien psychologique accessible à tout moment de l'accompagnement.
Modalités de réflexion sur les bénéfices/risques des actions envisagées pour garantir sa sécurité (réflexion pluridisciplinaire, association des proches aux décisions).	Oui	Concertation systématique avec l'enfant et ses parents pour toute décision le concernant.
Modalités d'agencement et d'organisation de l'environnement (sonore, visuel, olfactif, confort, aménagement de petites unités, espaces préservant l'intimité, lieux d'échanges avec les proches et les professionnels, instances de participation à la vie de la structure) permettant une communication individuelle et collective (entre tous les acteurs de l'établissement).	oui	Organisation adéquate de l'espace d'accueil et des espaces de soins.
Modalités permettant de rappeler aux professionnels et aux enfants et à leurs	Oui	Affichage de la charte de la liberté des droits et liberté des personnes

[1] La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre. ANESM, juin 2008.

parents accompagnés les lois de référence dans le secteur social et médico-social et leur appropriation.		accueillies.
Modalités permettant aux enfants ou aux jeunes de contester une décision par des voies de recours formalisées.	Oui	Recueil systématique de la parole et de l'avis de l'enfant en cours de prise en charge (écrit dans le dossier)
Modalités permettant une intervention immédiate en cas de violence (physique, verbale, psychologique, active ou passive, etc.) qu'elle émane des professionnels ou des enfants ou des jeunes.	Oui	Mise à disposition immédiate d'un interlocuteur professionnel : notamment médecin, psychologue, thérapeute.
Modalités permettant la formalisation et l'analyse collective distanciée des actes violents, le repérage collectif des causes et la recherche des mesures correctrices (compréhension et prévention).	Oui	Procédure de signalement des évènements indésirables, d'analyse des causes. Mise en place d'un plan d'action si nécessaire
Modalités permettant de formaliser les articulations entre professionnels et proches.	Oui	Traçabilité dans le dossier patient des échanges.
Modalités permettant la mutualisation des expériences entre établissements.	Oui	Participation active aux regroupements FDCMPP Mise en place de temps d'échanges interprofessionnels.
Modalités d'ouverture de l'établissement à la recherche en sciences humaines et sociales (connaissance des publics, de leurs besoins et de leurs modalités d'accueil).	Oui	Le CMPP est membre de la FDCMPP, et participe aux enquêtes et travaux de différentes commissions.

3. Modalités de mise en œuvre des droits et libertés

Non-discrimination

L'établissement veille à ne pas discriminer le demandeur lors de sa prise de contact avec le CMPP à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.

L'établissement veille à ne pas discriminer l'enfant accompagné et/ou bénéficiant d'une prise en soins et/ou ses parents à raison de leur origine, notamment ethnique ou sociale, de leur apparence physique, de leurs caractéristiques génétiques, de leur orientation sexuelle, de leur handicap, de leur âge, de leurs opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.

Accompagnement adapté

L'établissement veille à recueillir régulièrement les attentes de l'enfant et de ses parents.

L'établissement définit de manière concertée et consensuelle les besoins de l'enfant et de ses parents.

L'établissement met en œuvre, pour chaque enfant accompagné et/ou

	bénéficiant d'une prise en soins et pour ses parents un projet personnalisé qui est régulièrement ajusté et réévalué et qui permet d'assurer la continuité des interventions.
Information	L'établissement développe la communication adaptée. L'établissement informe de manière adaptée l'enfant et ses parents sur leurs droits et libertés[2]. L'établissement informe de manière adaptée l'enfant et ses parents sur le fonctionnement et l'organisation de l'établissement, notamment en lui remettant un livret d'accueil et un règlement de fonctionnement. L'établissement informe de manière adaptée l'enfant et ses parents sur les accompagnements et prises en soins dont ils peuvent bénéficier. L'établissement met en œuvre un dossier unique qui est accessible sans entrave à l'enfant et ses parents. L'établissement organise l'accompagnement adapté de l'accès de l'enfant et ses parents à leur dossier.
Libre choix, consentement éclairé et participation	L'établissement organise le libre choix entre les prestations adaptées. Les professionnels veillent à informer et à recueillir le consentement éclairé de l'enfant et de ses parents. Les professionnels veillent à la compréhension de l'enfant et ses parents sur les conditions et conséquences de leurs prises en soins ou de leurs accompagnements. L'établissement organise la participation directe de l'enfant et ses parents à la conception et à la mise en œuvre du projet personnalisé. Lors que l'expression d'un choix ou d'un consentement éclairé n'est pas possible en raison de son jeune âge, l'établissement permet à la famille ou le représentant légal d'exercer ce choix ou ce consentement. L'établissement permet à l'enfant et ses parents d'être accompagnés par la personne de leur choix lors des démarches nécessitées par la prise en soins ou l'accompagnement.
Droit à la renonciation	L'établissement permet à l'enfant et à ses parents de renoncer à tout moment par écrit aux prestations dont ils bénéficient ou en demander l'arrêt dans les conditions de capacités, d'écoute et d'expression ainsi que de communication prévues par la présente charte, dans le respect des décisions de justice ou mesures de protection judiciaire, des décisions d'orientation et des procédures de révision existantes en ces domaines.
Respect de liens familiaux	L'établissement organise la prise en soins ou l'accompagnement de manière à favoriser les liens familiaux et éviter la séparation des familles ou des fratries prises en soins, dans le respect des souhaits de la personne, de la nature de la prestation dont elle bénéficie et des décisions de justice.
Protection	L'établissement garantit le respect de la confidentialité des informations concernant l'enfant et ses parents. L'établissement prend les mesures nécessaires permettant d'assurer la sécurité, y compris sanitaire de l'enfant et ses parents. L'établissement organise un suivi médical adapté.
Prévention et soutien	L'établissement prend en compte les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en soins ou de l'accompagnement. Avec l'accord de l'enfant et de ses parents, l'établissement facilite le rôle des

[2] Article L. 311-3 du CASF

	familles, des représentants locaux, ou des proches qui l'entourent de leurs soins.
Pratiques religieuses	L'établissement facilite les conditions de la pratique religieuse de l'enfant et de ses parents.
Dignité et intimité	L'établissement garantit le respect la dignité et de l'intégrité de l'enfant et ses parents. L'établissement préserve le droit à l'intimité de l'enfant et ses parents.

4. Expression et participation des enfants et de leurs parents au fonctionnement de l'établissement

Chaque année, trois rencontres d'expression des usagers sont organisées (Une par trimestre). Afin de communiquer sur la programmation de ces rencontres, une information est affichée en salle d'attente et un document est imprimé et remis à toutes les familles vue par l'équipe dans les 15 jours précédant la date prévue.

L'ordre du jour de ces rencontres est libre. Chaque participant peut proposer à l'occasion du tour de table initial une thématique. La direction de l'établissement est présente à toutes ces rencontres.

5. Réflexion éthique

L'association, par le biais d'un comité médico-social consultatif porte la réflexion éthique institutionnelle. Le CMSC investigue des objectifs et thématiques, en fonction des préoccupations éthiques majeures repérées sur le terrain, ou induites par des évolutions sociétales, législatives ou politiques.

Le CMPP organise des temps de réflexion éthique et organisationnelle en équipe. Sa composition est variable en fonction de l'objectif, mais comprend au moins une personne par équipe-métier, un membre de la direction, et notre référent politique issu du CA des PEP64.

Pour la période 2018/2019, la réflexion sera portée sur le travail à faire auprès des familles en situation d'attente de soins.

D'autres thématiques de réflexion éthique sont au travail dans le cadre de nos réunions institutionnelles, et au sein des réunions de direction : la place de la famille dans le parcours de soin, poursuite de nos recherches autour de la qualité de la communication avec toutes les familles (non-lecteurs, bilingues) : création de livrets d'accueil adaptés, adaptation de la formulation des courriers…

Moyens matériels

1. Parc immobilier

Pour mener à bien la mission qui lui est confiée, le CMPP dispose de deux sites :

- **Saint Jean de Luz**, Hopital Udazkena au 19 avenue André Ithurralde.
- **Hendaye**, batiment municipal Antzokia, 1 rue du théatre.

2. Parc mobilier

Parc automobile	3 véhicules de service
Parc informatique	PC Serveurs Logiciel de gestion administrative (SAGE, AIRMES)
Sécurité incendie	Extincteurs Alarmes (déclenchement manuel) Plan d'évacuation

Ressources humaines

1. Orientation et animation des ressources humaines

La politique des ressources humaines développée par l'association « Les PEP64 » est fondée sur les valeurs d'humanisme, de solidarité et de laïcité.

Adapter les fonctions aux nouveaux besoins

- Accroître notre dispositif GPEC en identifiant les emplois menacés, les nouveaux ou ceux appelés à évoluer, et traiter ainsi, par anticipation, les écarts entre les besoins repérés et les ressources existantes.
- Actualiser les compétences des professionnels sur les thématiques en jeu autour de l'évolution des caractéristiques des publics et de leurs besoins.

Assurer le développement professionnel

- Optimiser notre politique GPEC en mobilisant tous les outils et moyens de développement des compétences au service de l'employabilité du salarié afin de lui donner la possibilité d'être acteur de son parcours professionnel.
- Promouvoir une politique de formation comme accompagnement des axes stratégiques de développement associatif.
- Encourager et accompagner la mobilité interne.

Développer la qualité de vie au travail

- Contribuer à la santé au travail en pérennisant la politique de prévention des risques professionnels et en assurant le suivi des plans d'action et mis à jour des DUERP.
- Renforcer la qualité de l'information partagée au sein de l'association en assurant une meilleure communication des processus RH.
- Promouvoir l'égalité des chances en respectant l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.
- Assurer la qualité des relations de travail, ainsi que des relations sociales construites sur un dialogue social actif.

Promouvoir l'emploi solidaire au sein de nos équipes

- Faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.
- Faciliter le recours aux services civiques.
- Transférer les compétences acquises entre les générations de professionnels.

2. Recrutement et intégration des salariés

Le recrutement des nouveaux salariés fait l'objet de modalités précises visant à garantir les compétences mobilisées, à faciliter la prise de poste et l'intégration des nouveaux salariés et à assurer la continuité de la qualité des prestations.

Modalités de recrutement

La mobilité interne au sein de l'association reste le moyen le plus important de recrutement sur des postes ouverts. Elle est gérée jusqu'à ce jour par une règle associative dite règle du « mouvement interne » qui a été mise à jour lors des dernières négociations annuelles obligatoires.

Toute vacance ou création de poste est publiée par voie d'affichage dans l'ensemble des établissements. Elle est également mise en ligne sur le site internet PEP64 et à défaut de candidat interne sur d'autres sites d'offres d'emploi comme Pôle Emploi ou l'APEC par exemple.

Les règles d'examen prioritaire à la mobilité interne sont définies dans notre dispositif de mobilité interne. En synthèse :

a) Premier examen prioritaire au personnel en CDI

Avant d'engager le processus de sélection des candidats, et dans le respect des dispositions légales, seront d'abord étudiées en priorité et dans l'ordre défini ci-dessous, les candidatures relevant des catégories suivantes :

1. salariés devenus inapte à leur emploi,
2. travailleurs de nuit souhaitant accéder à un travail de jour,
3. salariés souhaitant changer d'ETP,
4. candidats en CDI,

b) Deuxièmement, examen des candidatures des personnels en CDD

Le processus de sélection du candidat et la composition de la commission de recrutement sont également définis en fonction de la nature du poste à pourvoir.

Toutes les candidatures internes effectuées dans le respect de la procédure seront étudiées selon les modalités décrites dans le dispositif lors d'un entretien et feront l'objet d'une réponse.

a) Poste de non-cadre et cadre sans responsabilité d'un service
b) Poste de cadre en responsabilité de service
c) Poste de cadres dirigeants et autonomes

Modalités permettant l'intégration des nouveaux salariés et l'adaptation au poste de travail.

La qualité d'accueil et d'intégration d'un nouveau collaborateur (issu d'un recrutement externe ou d'un autre établissement de l'association) constitue une étape clé et stratégique pour l'association. Une intégration réussie permet de réussir à « travailler ensemble » et permet au nouveau salarié d'appréhender certes les aspects techniques de son poste, mais aussi de comprendre et d'intégrer l'environnement culturel et social de l'organisation.

Afin de faciliter cette intégration, lors de chaque nouvelle embauche en CDI, un « référent d'intégration » devra être nommé sur volontariat dans chaque établissement. Le salarié volontaire devra disposer d'une ancienneté d'au moins 3 ans dans l'établissement. Il n'appartiendra pas forcément au service du nouvel embauché et n'aura aucun pouvoir hiérarchique ou disciplinaire à son égard.

Sa mission sera de s'assurer du bon déroulement de l'intégration du nouvel embauché. Il sera chargé d'accompagner le nouvel embauché en CDI durant son premier mois d'intégration afin de lui présenter la structure et les modalités de vie au travail sur l'établissement.

Le premier jour de l'intégration sera consacré en priorité à la remise des documents de travail (contrat, emploi du temps, fiche de poste, Accords d'entreprise, règlement intérieur, projets

d'établissement, de service, axes stratégiques associatifs, organigramme de l'association, lexique du personnel de l'établissement et des principaux interlocuteurs, proposition des mutuelles, plaquette CE/DP, convocation à la visite médicale), à la présentation de l'équipe et à la visite de l'établissement.

Au cours de la période d'essai, des bilans d'étapes seront programmés régulièrement pour évaluer la bonne intégration du nouveau salarié, à l'aide du document « suivi intégration ».

3. Compétences déployées dans l'établissement

Une direction du pôle ambulatoire regroupant plusieurs établissements des PEP64 est effective depuis septembre 2012. Ainsi, l'équipe de direction du CMPP de St-Jean de Luz et ses antennes est constituée du directeur de pôle, et d'un responsable d'établissement garants du fonctionnement général de l'institution, et du directeur médical garant du soin.

Postes	Effectif	ETP
Directeur de pôle	1	0,07
Responsable d'établissement	1	0,30
Directrice médicale	1	1,00

Sous la responsabilité de la direction, l'équipe administrative du CMPP assure pour les usagers :

- le premier contact et les relations pour les rendez-vous ultérieurs proposés,
- l'inscription administrative,
- la constitution des dossiers ainsi que le suivi administratif auprès des familles et des organismes de couverture sociale pour le remboursement des frais,
- la planification, l'enregistrement et l'actualisation (saisie informatique) des indications thérapeutiques proposées par les équipes et acceptées par les usagers,
- le traitement et la circulation de l'information concernant les enfants et les familles en concertation avec la direction, les médecins et les autres professionnels.

Pour l'établissement et le personnel :

- le bilan d'activité et divers dossiers ou enquêtes,
- le traitement financier et administratif des dossiers,
- l'intendance du matériel et des fournitures de l'établissement,
- les relations avec la médecine du travail (et notamment la programmation des visites médicales),
- le relevé des séances,
- la tenue du planning général des divers rendez-vous,
- le suivi administratif de l'activité générale de l'établissement,
- l'ensemble des tâches administratives (dossiers des salariés, annualisation, courriers divers, suivi comptable des factures, etc.),
- les relations avec les divers fournisseurs.

Postes	Effectif	ETP
Administration, accueil, secrétariat	2	1,82

Le médecin est le responsable légal du travail thérapeutique de l'équipe et le prescripteur des soins définis par cette dernière. Il est le référent pour le consultant, sa famille et les éventuels partenaires. Ceci s'applique dans le cadre des bilans, mais aussi des suivis mis en œuvre. Constituées autour du projet thérapeutique de l'enfant, des équipes de professionnels ont construit une compétence collective qui leur permet de travailler ensemble.

Postes	Effectif	ETP
Médecins	3	0,48
Orthophonistes	3	1,89
Psychomotricité	2	1,75
Psychologues	2	1,20
Assistant de service social	1	0,38

4. Organisation des responsabilités

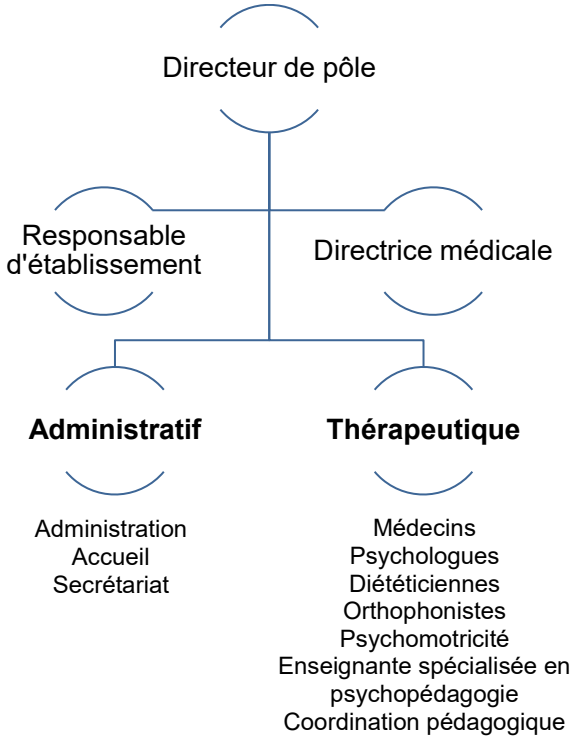

Un document associatif (PRECI) détermine les délégations et les fonctions du directeur de pôle, du responsable d'établissement et des cadres.

Le directeur de pôle a un lien avec les médecins.

Le médecin est le responsable légal du travail thérapeutique de l'équipe et le prescripteur des soins définis par cette dernière. Il est le référent pour le consultant, sa famille et les éventuels partenaires. Ceci s'applique dans le cadre des bilans, mais aussi des suivis mis en œuvre.

C'est dans le cadre des réunions de synthèse que s'élaborent la réflexion collective et les décisions qui en découlent. Ce travail s'enrichit de la formation, de la culture professionnelle et de la technicité propre à chaque intervenant. L'approche clinique est au CMPP une pratique collective ; le médecin en est le garant, dans le respect de l'autonomie et de la responsabilité professionnelle de chacun.

Les liens hiérarchiques et fonctionnels des salariés sont précisés dans leur fiche de poste.

Un organigramme doit être affiché et le document associatif (PRECI) mis à disposition des salariés.

5. Définition des postes

L'association a mis en place en 2009, un référentiel emploi présentant la cartographie de l'ensemble des emplois et métiers rattachés, et des compétences associées existant au sein des établissements.

À partir de ce référentiel, le Groupe Experts GPEC, composée d'un membre de la direction, d'un responsable d'établissement, d'un cadre intermédiaire et de deux représentants par organisation syndicale, a pour mission d'établir des diagnostics et des analyses sur l'évolution des emplois et des compétences ainsi que sur les possibilités d'évolution des salariés. Il se réunira 2 fois par an sur convocation de la direction générale. Il vise à :

- identifier les métiers sensibles, c'est-à-dire les métiers en développement, les métiers difficiles à pourvoir ou qui nécessitent une période longue d'apprentissage et les métiers exposés à des évolutions et nécessitant des besoins en matière de formation professionnelle ou de mobilité professionnelle interne et externe
- mesurer le niveau de la menace (volume et délai) ;
- définir les mesures spécifiques pour les personnes occupant des métiers sensibles ;
- anticiper la suppression d'emplois potentiellement menacés par la mise en œuvre des dispositifs de sécurisation des emplois (ex : Gel des emplois ouverts dans le cadre du « mouvement interne », incitation au volontariat…).

Par ailleurs, les fiches de poste, mises à jour également lors des entretiens professionnels, décrivent :

- l'identité du salarié,
- le lieu d'affectation, la date d'embauche, la durée hebdomadaire de travail,
- l'intitulé du poste avec le regroupement de métiers,
- les objectifs du poste (la mission principale),
- la place du poste dans l'organigramme,
- les activités du poste (présentation détaillée des activités qui contribuent à l'accomplissement du poste assorties de leur fréquence, barème : occasionnel, fréquent, permanent),
- les compétences nécessaires (savoirs, savoir-faire et savoir-être),
- les formations initiales et continues,

- les conditions de travail, horaires, localisation, déplacements,
- les risques liés aux activités,
- les coordinations avec d'autres postes,
- les remplacements éventuels
- La fiche de poste doit être établie et complétée par le cadre de niveau N+1 à chaque embauche dans l'établissement.

Les actualisations éventuelles sont effectuées annuellement en lien avec le titulaire.

6. Gestion des compétences, formation continue

Chaque salarié bénéficie d'un parcours professionnel et y progresse en lien avec l'évolution des besoins des enfants et de leurs parents et l'amélioration continue des prestations offertes.

Gestion des emplois et des compétences

Un accord d'entreprise sur la GPEC vise à accompagner la vision stratégique à moyen et long termes de l'association et contribuer à l'évolution de la carrière des salariés, notamment à travers la formation, et l'ensemble des outils mis en place au sein de l'association pour accompagner le salarié à chaque étape de sa vie professionnelle.

Au cours de son parcours professionnel, un salarié peut être confronté à une évolution de son emploi suite à trois principaux responsables :

- un contexte conjoncturel permettant au Groupe d'Experts d'identifier les métiers « sensibles »,
- un souhait du salarié d'évolution ou de mobilité,
- les attentes professionnelles du responsable hiérarchique.

Afin d'offrir à chaque salarié de l'association la possibilité d'échanger et d'être informé sur ces 3 situations professionnelles, et de proposer des conditions d'employabilité interne et externe, leur permettant de les accompagner tout au long de leur parcours professionnel, l'association met en œuvre les modalités suivantes :

- l'entretien professionnel dédié aux objectifs de professionnalisation et aux souhaits de formation ;
- le bilan de compétence.

Chaque salarié justifiant d'au moins deux ans d'activité dans l'entreprise peut bénéficier d'un entretien professionnel avec son responsable hiérarchique, tous les deux ans. L'objectif de cet entretien est de permettre au salarié d'être acteur de son évolution professionnelle et pour l'établissement, de construire et d'ajuster son plan de formation.

Le bilan de compétences est un outil d'aide à l'orientation et à la construction d'un projet professionnel à partir de l'analyse des compétences et aptitudes du salarié. Il permet de faire le point sur sa situation professionnelle, ses capacités, ses besoins et ainsi de faire émerger un projet professionnel réaliste. Il peut alors être mobilisé pour préparer une évolution professionnelle et/ou une démarche de validation des acquis de l'expérience.

L'employeur étudiera prioritairement les demandes des salariés ayant quinze ans et plus d'ancienneté.

La formation continue

La formation professionnelle joue assurément un rôle déterminant dans la capacité d'une entreprise à concevoir et mener à bien sa stratégie de développement. Construire un plan de formation permet de prévoir et d'anticiper les besoins en compétences et en qualifications, de favoriser l'acquisition de savoir-faire et l'adaptation des salariés en fonction des objectifs déclinés dans les projets d'établissement, en lien avec le projet associatif dont les enjeux sont :

- d'améliorer la qualité des accompagnements et des soins,
- de développer les pratiques d'évaluation interne et externe, de la culture de la bientraitance,
- d'adapter l'offre aux besoins,
- de développer les actions de prévention.

Compte tenu des axes stratégiques associatifs et des enjeux de développement qui sont à venir, les orientations stratégiques de formation ci-dessous seront prioritaires durant les trois années à venir :

- poursuivre la sensibilisation autour de la bientraitance et de la lutte contre la maltraitance ;
- répondre aux besoins de nouveaux publics ; ce thème englobera toutes les formations permettant de diversifier nos accompagnements, de se former à des outils de diagnostic efficients, de s'adapter ou de créer de nouveaux services ;
- répondre aux besoins des usagers ; ce thème englobera toutes les formations permettant de développer et d'adapter nos prises en charge ;
- accompagner l'inclusion en milieu ordinaire : accompagner nos usagers pour leur offrir l'autonomie nécessaire à une vie sociale, professionnelle et scolaire en milieu ordinaire, telle est notre vocation et l'objectif des formations suivies dans ce thème ;
- considérer la place de la famille ; accompagner les équipes pour mieux prendre en compte la dimension familiale et le travail avec elle et développer le soutien à la parentalité.
- développer la professionnalisation de nos équipes ; la question de la qualité de nos actions dans le respect de nos valeurs doit nous permettre de nous différencier ; améliorer les écrits professionnels, harmoniser les dossiers des usagers, s'accorder sur des pratiques professionnelles bientraitantes, s'inscrire dans le développement professionnel continu sont quelques exemples d'actions prioritaires ;
- la prévention de la pénibilité et le développement du bien-vivre au travail : ce thème regroupera toutes les formations liées au plan d'action de notre accord du 15/12/2015 afin de défendre l'idée selon laquelle l'amélioration continue de la qualité de vie au travail est une des sources de réussite d'une entreprise.

7. Prévention de la fatigue professionnelle

La prévention de la fatigue professionnelle est, notamment, opérée par :

- une analyse de la pratique professionnelle pour le pôle « soins », tous les 2 mois avec un psychologue extérieure ;
- des propositions de mutation dans le cadre du mouvement interne ;
- l'aménagement des postes matériels et organisationnels ;

8. Relations sociales dans l'établissement

L'établissement dispose d'instances représentatives du personnel :

Instances	Attributions
Comité d'entreprise associatif	• Economiques et professionnelles : information et consultation avant toute décision relative à l'organisation, la gestion et la marche générales de l'entreprise. Informations périodiques portant sur l'activité, l'état et les résultats de l'Association. • Sociales et culturelles : gestion de manière autonome des activités sociales et culturelles. Contrôle de certaines institutions sociales (ex. prévoyance) Réunions mensuelles : ODJ et PV affichés dans les établissements sur les panneaux d'affichage prévus à cet effet.
Délégués du personnel	• Présentation à l'employeur des réclamations individuelles et collectives. • Communication au CE des suggestions et observations du personnel. • Attributions du CHSCT si absence de ce dernier. Réunions mensuelles : ODJ et PV consignés dans un Registre tenu à la disposition des salariés (consultable 1 fois/quinzaine hors temps de travail).
CHSCT	• Instance technique qui a la charge de définir, contrôler et faire évoluer si nécessaire les règles de sécurité de l'établissement. • Contribue à la protection de la santé et de la sécurité des salariés. • Contribue à l'amélioration des conditions de travail. • Procède à des analyses et des inspections régulières. • Réunions trimestrielles dans les établissements pourvus de CHSCT (+ de 50 salariés) : ODJ et PV affichés dans les établissements sur les panneaux d'affichage prévus à cet effet. Dans les établissements de moins de 50 salariés, ce sont les DP qui font office de CHSCT.
Délégués syndicaux	• Assurent la liaison entre son entreprise et le syndicat. • Assurent la défense des intérêts matériels et moraux de tous les salariés de l'association, notamment en présentant leurs revendications à la direction et en négociant les accords collectifs et les négociations annuelles obligatoires (NAO). • Animent, dynamisent, organisent et coordonnent la section syndicale et ses actions. Les procès-verbaux des différentes réunions tenues dans le cadre des NAO sont affichés dans les établissements sur les panneaux d'affichage prévus à cet effet.

Organisation de la communication interne

1. Communication interprofessionnelle

Supports	Objectifs	Fréquence
Transmissions	Partager des informations entre professionnels permettant d'assurer une bonne coordination des interventions autour de l'enfant ou de l'adolescent.	Quotidiennes
Réunions de direction	Manager et organiser ensemble l'établissement.	Bi-mensuelles
Réunions institutionnelles	Aborder et régler les questions d'ordre logistique (entretien, véhicule de service, etc.) Evoquer les rencontres avec les partenaires extérieurs. Echanger et débattre sur la stratégie de l'établissement. Aborder les informations propres à l'association. Prévoir, coordonner, développer et évaluer les actions et les projets en cours.	Tous les trimestres.
Groupe de travail spécifique	Prévoir les modalités d'organisation d'un projet.	Autant que nécessaire.
Comité de pilotage permanent « COPIL QUALITE »	Veiller au maintien de la qualité des prestations et services et à leur adaptation aux évolutions réglementaires. Elaborer des plans d'action pour l'amélioration permanente de la qualité des prestations et services, et organiser leur mise en œuvre.	2 réunions par an en moyenne.
Réunions cliniques	Organiser des échanges cliniques sur des temps de faible affluence.	3 rencontres par an si possible.

2. Supports écrits de communication

Supports	Objectifs	Destinataires
Notes de service	Préciser un mode opératoire, transmettre des consignes organisationnelles.	Tous les professionnels
Logiciel AIRMES	Elaborer les plannings des professionnels. Organiser les interventions. Recueillir les informations administratives. Faire des transmissions. Suivre l'activité.	Tous les professionnels
Messagerie informatique	Echange d'informations courantes.	Tous les professionnels
Compte rendu de réunions.	Tracer le contenu de chaque réunion.	Tous les professionnels

Gestion des risques et sécurité

Procédure ou protocole	Finalités du protocole ou de la procédure
Procédure d'évacuation incendie	Informer et protéger les personnes présentes des risques liés à l'incendie.
Exercices d'évacuation de l'établissement	Sensibiliser et entraîner le personnel à la réalisation d'un exercice d'évacuation.
Formation SST	Sensibiliser et former l'équipe aux gestes de sécurité et de secours au travail.

Partenariat et communication externe

1. Nature des réseaux mobilisés

Réseaux	Fonctions ou motifs
Réseau Petite Enfance	Participer à l'offre de services en matière de prévention, de soutien à la parentalité.
Fédération des CMPP (FD CMPP)	Participer à l'élaboration des politiques de santé concernant les CMPP. Valoriser et mutualiser les expériences réussies, créer de la cohérence et de la compétence collective.
Fédération Fédération Générale des PEP (FGPEP)	Contribuer aux travaux de recherche, de développement, et de capitalisation des savoirs et des compétences au sein du réseau PEP.

2. Modalités d'organisation du partenariat

Structure	Nature du partenariat	Objectifs du partenariat
MDPH	Monter et transmettre des dossiers de demande d'orientation pour les enfants qui en ont besoin.	Orienter les enfants vers des dispositifs et prestations adaptés à leurs besoins. Compenser la perte de chances (*cf.* définition de la notion de handicap).
CD64	Travail de proximité avec l'ASE, la PMI, les services de prévention et de protection de l'enfance (CDED), les services de placement familial, les MECS.	Intégrer le soin médico-psychologique aux projets d'accompagnement socio-éducatif des enfants, et vice-versa.
Ecole (EN)	Coordination pédagogique avec les établissements de scolarisation des enfants et de formation des jeunes, porteurs ou pas de handicap.	Participer aux Equipes Educatives et aux ESS, aider, par un conseil technique, à l'élaboration des PPI et des aménagements pédagogiques personnalisés.
Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)	Réorientation à bon escient des familles (de CAMSP à CMPP et vice-versa).	Mettre à disposition des plus jeunes enfants les compétences adaptées aux symptômes et problématiques analysées par le CAMSP ou le CMPP.
Centre Hospitalier de la Côte basque (pôle femme-mère-enfants)	Evoquer les problématiques des jeunes suivis par les deux services. Transmettre les informations nécessaires au maintien de la continuité des soins.	Formaliser les échanges. Maintenir la continuité des soins.

3. Les supports de communication externe

Pour communiquer à destination de ses partenaires, l'établissement :

- diffuse des documents-supports (plaquette de présentation, plaquette spécifique adaptée aux enfants, livret d'accueil de l'établissement) ;
- diffuse des mails circulaires d'information quant aux projets en cours de construction ou nouvellement créés ;
- dispose d'un site internet régulièrement mis à jour ;
- participe aux réunions collectives organisées par les organismes de tutelle, les partenaires, les réseaux, lorsque le thème relève de sa compétence (par exemple : réseau petite enfance) ;
- s'appuie sur un plan de communication géré au niveau du siège départemental : convocation de la presse locale lors d'évènements ponctuels (inaugurations de sites…).

Systèmes d'évaluation

1. Modalités d'évaluation

L'établissement procède à l'évaluation de ses activités et de la qualité des prestations qu'il délivre, au regard notamment de procédures, de références et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées ou élaborées. L'évaluation s'inscrit dans un processus global et cohérent de conduite de changement et d'amélioration continue de la qualité des prestations de l'établissement.

Évaluation interne

L'évaluation interne est basée sur un référentiel qui comporte cinq axes majeurs :

- management de l'établissement et ouverture sur son environnement,
- conditions d'élaboration et mise en œuvre du projet d'établissement,
- qualité de la prise en charge et personnalisation de l'accompagnement de l'usager,
- effectivité des droits et de la participation des usagers,
- gestion des risques et des évènements indésirables.

Chaque domaine comporte au maximum une dizaine de références. L'évaluation interne est conduite par un comité de pilotage (COPIL), composé de représentants des diverses fonctions du CMPP.

La prochaine évaluation externe étant prévue pour janvier 2022, une évaluation interne sera de nouveau réalisée dans les 2 années qui précèdent cette échéance.

Évaluation externe

Le dernier rapport d'évaluation externe date de décembre 2013 et a été réalisé par le cabinet J2C Consultants. Un comité de pilotage a été constitué. Ce dernier a transmis l'ensemble des documents demandés. Des observations et entretiens sur site ont été menés des usagers et des partenaires ont été interrogés.

La mesure de satisfaction des enfants et de leurs parents

Un questionnaire de satisfaction sera construit en équipe et déployé en 2019. Ce questionnaire donnera lieu à une analyse des réponses et à la construction d'un plan d'action en découlant.

2. Systèmes d'information et de coordination de la démarche d'amélioration continue

À partir des résultats de l'évaluation a été construit un plan d'amélioration de la qualité se déclinant par des objectifs annuels très clairs face auxquels sont proposés des actions et des moyens, ainsi qu'un calendrier opérationnel. Un comité de pilotage sera à nouveau constitué en 2018 pour l'actualisation du plan d'amélioration de la qualité et les objectifs seront suivis trimestriellement pour évaluer l'avancée des actions à mener. Cette évaluation sera présentée lors d'une réunion institutionnelle regroupant l'ensemble des salariés de l'établissement.

Axes d'amélioration portant sur les modalités d'organisation

Domaine 1 - Droits et libertés des usagers

- Construire des supports de communication adaptés à l'enfant (plaquette ou livret d'accueil avec pictogrammes par exemple).
- Rédiger et déployer la procédure de gestion des plaintes et des réclamtions..
- Formaliser et sensibiliser les professionnels à la déclaration des évènements indésirables au sein de l'établissement.

Domaine 2 - Organisation des moyens matériels

- Relocaliser le CMPP au sein de la villa Altuena.
- Organiser l'informatisation du dossier usager avec le déploiement du logiciel AIRMES. Tendre vers un dossier 100 % informatisé.
- Informatiser l'ensemble des transmissions entre équipes.

Domaine 3 - Ressources humaines

- Rédiger une procédure d'accueil du nouveau salarié spécifique au CMPP.
- Sensibiliser les professionnels du CMPP à la prévention des risques de maltraitance et à la promotion de la bientraitance.
- Sensibiliser l'ensemble des professionnels aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles afin de garantir leur appropriation par les équipes.
- Développer l'approche systémique dans le cadre des entretiens et accompagnements familiaux.

Domaine 4 - Hygiène et sécurité

- Assurer le suivi et l'actualisation du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).
- Poursuivre la politique de formation SST de l'équipe.
- Formaliser un plan d'action qualité (PAQ) et en assurer le suivi.

Domaine 5 - Partenariats et communication externe

- Poursuivre l'objectif de développer et formaliser les partenariats du CMPP.
- Développer des partenariats opérationnels avec les dispositifs ITEP et IME, afin de créer des espaces de transition en situation d'attente d'une place en établissement

- Développer le partenariat auprès des crèches et lieux d'accueil de la petite enfance : conseil à l'aménagement des espaces, soutien technique (temps d'information ou de formation pour les personnels d'accueil)
- Maintenir des liens de proximité avec les partenaires et en particulier l'Ecole, et contribuer à la montée en compétence des enseignants et professionnels confrontés à des enfants en difficultés de développement psychoaffectif et cognitif (soutien aux équipes
- Maintenir un partenariat de proximité avec les écoles et développer les démarches de co-construction des aménagements et parcours scolaires adaptés.
- Développer le partenariat avec les services chargés d'AED ou d'AEMO.
- d'animation périscolaire et intervenants de crèches et RAM, à la demande de ces derniers)

Domaine 6 - Système d'évaluation

- Mettre en place un système simple et pérenne de recueil et d'évaluation de la satisfaction des personnes accueillies.
- Prévoir une modalité de participation des usagers et des partenaires pour la prochaine évaluation interne.

Domaine 7 - Suivi de l'enfant accueilli et accompagné

- Mener une rélexion autour de l'organisation des vacances scolaires.
  - Renforcer nos actions de prévention (Gestion des écrtans, Alimentation, Activité Physique.
  - Solliciter les familles en attente d'une prise en soins.

Domaine 8 - Prévention des risques et de la fatigue professionnels

Annexes

Cartographie des besoins des enfants

Domaine 1 - Développement des capacités perceptivo-motrices, sensorielles et fonctionnelles

Potentialités à développer ou à restaurer ou à compenser ou types de besoins	Besoins des usagers (découlant des difficultés)
Capacités proprioceptives	Pouvoir percevoir les informations proprioceptives.
Intégration du schéma corporel	Savoir et pouvoir percevoir son enveloppe corporelle.
	Connaître son corps. Connaître les termes pour désigner les parties de son corps. Pouvoir vivre des expériences motrices. Pouvoir expérimenter et identifier des sensations corporelles. Pouvoir se différencier des autres. Savoir et pouvoir organiser et ajuster son corps dans l'espace. Savoir et pouvoir prendre en compte les modifications corporelles en fonction de son développement moteur et affectif.
Capacités auditives	Pouvoir entendre.
	Pouvoir entendre certaines fréquences sonores.
	Savoir supporter certaines ambiances sonores. Accéder à des aides techniques.
	Accéder à un diagnostic auditif. Accéder à des appareillages et aides techniques. Accéder à une aide humaine. Bénéficier d'un aménagement de la scolarité.
Capacités visuelles	Accéder à un diagnostic de l'acuité et/ou de la capacité visuelles. Accéder à des appareillages et/ou des aides techniques. Accéder à une aide humaine. Bénéficier d'un aménagement de la scolarité. Savoir et pouvoir prendre et discriminer des repères visuels.
Capacités de contrôle des praxies bucco-faciales	Savoir et pouvoir contrôler ses praxies bucco-faciales. Expérimenter des situations permettant d'exercer ses praxies bucco-faciales. Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques limitant les praxies bucco-faciales.
Capacités d'alimentation	Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques freinant la capacité de déglutition.
	Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques freinant la capacité d'avaler. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques à avaler.
	Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques freinant la capacité d'alimentation. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques à l'alimentation.
	Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques freinant la capacité de mastication. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques à la mastication.
	Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques à entrer dans la diversification alimentaire. Découvrir les goûts, les saveurs et les textures. Accepter différentes textures et différents goûts alimentaires. Avoir du plaisir à manger.
	Pouvoir garder les aliments consommés. Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou

	physiologiques ou psychologiques ou psychiatriques expliquant les vomissements. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques expliquant les vomissements.
Capacités de satiété	Savoir et pouvoir percevoir la satiété. Savoir s'arrêter de manger. Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques freinant l'arrêt de l'alimentation. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques empêchant l'arrêt de l'alimentation.
Capacités à ne manger que des produits comestibles	Éviter, limiter la consommation de produits non alimentaires. Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques expliquant la consommation de produits non alimentaires. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques conduisant à la consommation de produits non alimentaires.
Capacités de transit alimentaire physiologique	Avoir un transit alimentaire physiologique. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques conduisant à la rumination des aliments.
Capacités praxiques et posturales	Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques empêchant la maîtrise des sphincters. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques empêchant la maîtrise des sphincters.
	Savoir et pouvoir réguler et ajuster son tonus. Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques empêchant la régulation tonique. Être porté de manière adaptée. Avoir un environnement affectif suffisamment rassurant pour pouvoir se développer. Être porté de manière adaptée. Avoir un environnement affectif suffisamment rassurant pour pouvoir se développer. Avoir la capacité tonique suffisante pour tenir sa tête. Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques empêchant le maintien de la tête. Être porté de manière adaptée. Avoir un environnement affectif suffisamment rassurant pour pouvoir se développer.
	Avoir la capacité tonique suffisante pour maîtriser les changements de postures. Faire des expériences motrices. Pouvoir percevoir les limites corporelles. Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques empêchant la maîtrise des changements de postures.
Capacités de déplacement	Savoir et pouvoir marcher à quatre pattes. Faire des expériences motrices. Pouvoir percevoir les limites corporelles. Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques empêchant la marche à quatre pattes. Avoir un environnement affectif suffisamment rassurant pour pouvoir se développer.
	Savoir et pouvoir marcher. Faire des expériences motrices. Pouvoir percevoir les limites corporelles. Savoir et pouvoir tenir son équilibre. Savoir et pouvoir coordonner ses mouvements. Savoir et pouvoir s'organiser dans le temps et dans l'espace. Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques empêchant la marche. Avoir un environnement affectif suffisamment rassurant pour pouvoir se développer.
	Savoir et pouvoir courir. Faire des expériences motrices. Pouvoir percevoir les limites corporelles. Savoir et pouvoir tenir son équilibre. Savoir et pouvoir coordonner ses mouvements. Savoir et pouvoir s'organiser dans le temps et dans l'espace. Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques empêchant la course.

	Avoir un environnement affectif suffisamment rassurant pour pouvoir se développer.
	Savoir et pouvoir sauter Faire des expériences motrices. Pouvoir percevoir les limites corporelles. Savoir et pouvoir tenir son équilibre. Savoir et pouvoir coordonner ses mouvements. Savoir et pouvoir s'organiser dans le temps et dans l'espace. Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques empêchant le saut. Avoir un environnement affectif suffisamment rassurant pour pouvoir se développer.
Capacités d'équilibre	Savoir et pouvoir tenir son équilibre. Savoir et pouvoir organiser et ajuster son corps dans l'espace. Faire des expériences motrices. Pouvoir percevoir les limites corporelles. Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques empêchant le maintien de l'équilibre. Être porté de manière adaptée. Avoir un environnement affectif suffisamment rassurant pour pouvoir se développer.
Capacités de coordination motrice	Savoir et pouvoir dissocier le haut et le bas du corps et la droite et la gauche de son corps. Faire des expériences motrices. Pouvoir percevoir ses limites corporelles. Avoir structuré son schéma corporel. Avoir constitué une image de son corps. Savoir et pouvoir s'organiser dans le temps et dans l'espace. Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques empêchant la dissociation des segments et des ceintures.
	Savoir et pouvoir coordonner ses mouvements. Faire des expériences motrices. Pouvoir percevoir ses limites corporelles. Avoir structuré son schéma corporel. Avoir constitué une image de son corps. Savoir et pouvoir s'organiser dans le temps et dans l'espace. Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques empêchant la coordination des mouvements.
	Savoir et pouvoir coordonner son œil et sa main. Faire des expériences motrices. Pouvoir percevoir ses limites corporelles. Avoir structuré son schéma corporel. Avoir constitué une image de son corps. Savoir et pouvoir s'organiser dans le temps et dans l'espace. Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques empêchant la coordination de l'œil et de la main.
	Savoir et pouvoir maîtriser et réguler ses mouvements et des gestes. Avoir une capacité tonique permettant la maîtrise et la régulation des mouvements et des gestes. Avoir une capacité de régulation du tonus permettant la maîtrise et la régulation des mouvements et des gestes. Savoir et pouvoir adapter sa force à la tâche demandée. Faire des expériences motrices. Pouvoir percevoir ses limites corporelles. Avoir structuré son schéma corporel. Avoir constitué une image de son corps. Savoir et pouvoir s'organiser dans le temps et dans l'espace. Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques empêchant la maîtrise et la régulation des mouvements et des gestes.
Capacités de latéralisation	Pouvoir déterminer une prédominance latérale. Avoir une capacité tonique permettant la détermination d'une prédominance latérale. Faire des expériences motrices. Pouvoir percevoir ses limites corporelles.

	Avoir structuré son schéma corporel. Avoir constitué une image de son corps. Savoir et pouvoir s'organiser dans l'espace. Être porté de manière adaptée.
Capacités de récupération	Dormir. Manger et boire. Avoir un environnement affectif et matériel suffisamment rassurant pour pouvoir dormir. Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques empêchant le sommeil. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques empêchant le sommeil. Bénéficier de réponses adaptées à ses besoins (alimentation, douleur, réassurance, etc.). Avoir une exposition nulle ou limitée aux écrans.
Capacités langagières	Avoir un environnement affectif suffisamment rassurant pour communiquer et développer les capacités langagières. Bénéficier d'un « bain » de langage suffisant. Développer une communication non verbale suffisante. Avoir des capacités praxiques suffisantes pour permettre la communication et le développement des capacités langagières. Avoir un développement psychomoteur suffisant pour permettre la communication et le développement des capacités langagières. Pouvoir se différencier de ses parents. Faire des expériences communicationnelles et langagières. Être écouté (sur le fond). Bénéficier d'un modèle de langage adapté. Entendre une langue que son interlocuteur maîtrise. Pouvoir être inscrit dans la langue affective familiale. Bénéficier d'un feedback communicationnel adapté. Bénéficier de formulations et de reformulations adaptées. Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques (notamment, causes neurologiques, sensorielles, etc.) empêchant la communication et le développement des capacités langagières. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques empêchant la communication et le développement des capacités langagières. Avoir une exposition nulle ou limitée aux écrans.
	Bénéficier d'un « bain » de langage suffisant. Faire des expériences communicationnelles et langagières. Avoir des capacités de mémorisation. Être écouté (sur le fond). Bénéficier d'un modèle de langage adapté. Entendre une langue que son interlocuteur maîtrise. Pouvoir être inscrit dans la langue affective familiale. Bénéficier d'un feedback communicationnel adapté. Bénéficier de formulations et de reformulations adaptées. Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques (notamment, causes neurologiques, sensorielles, etc.) empêchant la communication et le développement des capacités langagières.
	Avoir du vocabulaire. Bénéficier d'un « bain » de langage suffisant. Savoir et pouvoir organiser les mots dans une phrase de manière à la rendre intelligible.
	Bénéficier d'un « bain » de langage suffisant. Entendre une langue que son interlocuteur maîtrise. Pouvoir être inscrit dans la langue affective familiale.
	Être écouté (sur le fond). Ajuster ses émotions. Savoir gérer le rythme d'élocution. Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques du bégaiement.

	Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques empêchant l'enchaînement des éléments de la parole.
	Ajuster ses émotions. S'inscrire dans la communication. Faire des expériences communicationnelles et langagières. Adapter son langage au contexte social et à son interlocuteur. Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques de l'écholalie. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques de l'écholalie.
Habiletés pragmatiques	Comprendre l'implicite et l'explicite. Accéder à l'humour. Faire des expériences communicationnelles et langagières. Adapter son langage au contexte social et à son interlocuteur.

Domaine 2 - Développements psychoaffectif et cognitif

Potentialités à développer ou à restaurer ou à compenser ou types de besoins	Besoins des usagers (découlant des difficultés)
Capacités de pointage	Savoir et pouvoir pointer. Pouvoir être dans une attention conjointe. Faire des expériences communicationnelles et langagières.
Capacités d'imitation	Savoir et pouvoir imiter. Avoir un environnement affectif suffisamment rassurant pour communiquer. Pouvoir s'inscrire dans une interaction. Bénéficier d'un « bain » de langage non verbal suffisant. Faire des expériences d'imitation. Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques (notamment, causes neurologiques, sensorielles, etc.) empêchant l'imitation.
Capacités de compréhension des différentes formes de langage	Pouvoir s'inscrire dans une interaction. Bénéficier d'un « bain » de langage non verbal suffisant. Faire des expériences de communication non verbale. Savoir et pouvoir comprendre le langage non verbal. Pouvoir imiter. Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques (notamment, causes neurologiques, sensorielles, etc.) empêchant la compréhension du langage non verbal.
	Bénéficier d'un « bain » de langage suffisant. Savoir et pouvoir comprendre le langage verbal. Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques (notamment, causes neurologiques, sensorielles, etc.) empêchant la compréhension du langage verbal.
Capacités de construction d'une image du corps	Savoir et pouvoir prendre conscience de son corps. Faire évoluer ses représentations de son corps. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques empêchant la construction d'une image réaliste du corps.
Capacités de repérage spatio-temporel	Savoir et pouvoir se repérer dans le temps. Situer la succession des actions les unes par rapport aux autres. Définir un présent par rapport à un passé et un futur. Saisir l'agencement des structures rythmiques. Évaluer la durée et la vitesse.
	Explorer. S'organiser dans l'espace Savoir occuper l'espace. Savoir se situer dans l'espace par rapport à différents repères. Connaître les termes spatiaux (topologie). Comprendre les relations spatiales (symétrie, planification, etc.).
Capacités mnésiques	Savoir et pouvoir mémoriser.

	Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques (notamment, causes neurologiques, sensorielles, etc.) empêchant les capacités mnésiques. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques empêchant les capacités mnésiques.
Capacités de concentration	Savoir et pouvoir se concentrer. Savoir et pouvoir rester assis. Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques (notamment, causes neurologiques, sensorielles, etc.) empêchant les capacités de concentration. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques empêchant les capacités de concentration. Savoir et pouvoir discriminer des informations dans des contextes spécifiques. Pouvoir prendre des informations dans des contextes spécifiques.
Capacités de régulation de l'agitation	Savoir et pouvoir réguler son agitation motrice. Savoir et pouvoir limiter son expression, le flot de paroles. Pouvoir réguler sa pensée
Capacités à se détendre	Savoir et pouvoir se détendre. Avoir un environnement affectif et matériel suffisamment rassurant pour se détendre. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques empêchant le développement des capacités à se détendre.
Capacités de raisonnement	Avoir un environnement affectif suffisamment rassurant pour organiser sa pensée. Savoir et pouvoir catégoriser. Savoir et pouvoir séquencer. Pouvoir penser à un rythme adapté. Savoir et pouvoir développer un raisonnement logique. Savoir et pouvoir développer un esprit de synthèse. Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques (notamment, causes neurologiques, sensorielles, etc.) empêchant les capacités le raisonnement. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques empêchant le développement des capacités de raisonnement.
Capacités d'organisation	Avoir un environnement affectif suffisamment rassurant pour développer ses capacités d'organisation. Savoir et pouvoir organiser. Faire des expériences d'organisation. Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques empêchant les capacités d'organisation.
Capacités de décision	Avoir un environnement affectif suffisamment rassurant pour développer ses capacités de décision. Savoir et pouvoir décider. Faire des expériences de décision. Avoir confiance en soi. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques empêchant les capacités de décision.
Capacités d'action	Avoir un environnement affectif suffisamment rassurant pour développer ses capacités d'exécution. Savoir et pouvoir agir. Faire des expériences. Savoir et pouvoir prendre des initiatives Avoir confiance en soi. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques empêchant les capacités d'exécution.
Capacités d'abstraction	Avoir un environnement affectif suffisamment rassurant pour développer ses capacités d'abstraction. Savoir et pouvoir faire des abstractions. Comprendre l'implicite. Savoir et pouvoir faire semblant. Accéder à la pensée symbolique. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques empêchant le

	développement des capacités d'abstraction.
Capacités d'identification, d'expression et d'ajustement émotionnels	Avoir un environnement affectif suffisamment rassurant pour développer ses capacités d'identification, d'expression et d'ajustement émotionnels. Savoir et pouvoir identifier ses émotions. Savoir et pouvoir exprimer ses émotions. Savoir et pouvoir ajuster ses émotions par rapport au contexte. Savoir et pouvoir réguler ses pulsions. Savoir et pouvoir réguler son comportement par rapport à ses émotions. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques empêchant le développement des capacités d'identification, d'expression et d'ajustement émotionnels.
Capacités de tolérer la frustration	Avoir un environnement affectif et matériel suffisamment rassurant pour développer ses capacités de tolérance à la frustration. Savoir et pouvoir tolérer les frustrations. Être confronté à la frustration. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques limitant la tolérance à la frustration.
Capacités de sécurisation	Avoir un environnement affectif et matériel suffisamment rassurant pour développer ses capacités de sécurisation. Faire évoluer son sentiment de sécurité.
Capacités de projection	Avoir un environnement affectif et matériel suffisamment rassurant pour développer ses capacités de projection. Savoir et pouvoir se projeter. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques empêchant le développement des capacités de projection.
Capacités de motivation	Avoir un environnement affectif suffisamment rassurant pour développer sa motivation. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques empêchant le développement des capacités de motivation.
Capacités à « produire un effort »	Pouvoir fournir et soutenir l'effort. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques empêchant le développement des capacités « produire un effort ».
Capacités d'individuation	Avoir un environnement affectif et matériel suffisamment rassurant pour s'individualiser. Avoir une conscience de soi en tant qu'individu Savoir et pouvoir se séparer de la figure d'attachement. Pouvoir avoir et exprimer une pensée autonome. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques empêchant le développement des capacités d'individuation.
	Avoir un environnement affectif et matériel suffisamment rassurant pour pouvoir exister dans la fratrie. Pouvoir avoir une place dans la fratrie y compris dans le cadre d'une famille recomposée. Pouvoir être valorisé individuellement. Savoir et pouvoir supporter les rivalités fraternelles. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques ou culturels empêchant de construire une place dans la fratrie, y compris dans le cadre d'une famille recomposée.
Capacités d'empathie	Avoir un environnement affectif suffisamment rassurant pour développer des capacités d'empathie. Faire des expériences émotionnelles et relationnelles. Être confronté à l'altérité. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques empêchant le développement des capacités d'empathie.
Capacités de création et développement des liens d'attachement	Avoir un environnement affectif suffisamment rassurant et pérenne pour créer et développer des liens d'attachement. Avoir des interactions privilégiées avec certaines personnes. Créer des liens d'attachement. Limiter les situations d'abandon. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques empêchant le

	développement des capacités d'attachement.
	Avoir un environnement affectif suffisamment rassurant et pérenne pour créer et développer des liens affectifs intrafamiliaux. Savoir et pouvoir avoir des liens affectifs intrafamiliaux. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques empêchant le développement des liens affectifs intrafamiliaux. Savoir et pouvoir développer des liens affectifs de substitution (« tuteurs de résilience »).
Estime de soi	Avoir un environnement affectif et matériel suffisamment rassurant et pérenne pour créer et développer une estime de soi. Savoir et pouvoir s'affirmer. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques empêchant le développement de l'estime de soi.
Capacités de reconstruction de son intégrité psychique ou corporelle	Reconnaître le fait d'être victime de maltraitances physiques ou psychologiques. Pouvoir se reconstruire. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques empêchant la reconstruction.
Identification du genre	Savoir et pouvoir identifier son genre. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques ou culturels empêchant l'identification de son genre.
Pensées incongrues	Savoir et pouvoir s'inscrire dans la réalité.

Domaine 3 - Développement des capacités de sociabilité

Potentialités à développer ou à restaurer ou à compenser ou types de besoins	Besoins des usagers (découlant des difficultés)
Capacités d'interaction	Savoir et pouvoir fixer son regard. Savoir et pouvoir regarder son interlocuteur. Savoir et pouvoir entrer en relation avec autrui. Savoir et pouvoir orienter son discours vers autrui. Savoir et pouvoir écouter autrui. Savoir et pouvoir identifier la subjectivité de l'autre. Savoir et pouvoir agir et s'exprimer devant autrui. Connaître les codes et les rites d'interaction. Pouvoir mettre en œuvre les codes et les rites d'interaction. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques empêchant le développement des capacités d'interaction.
Capacités de maintien de la relation.	Avoir un comportement qui favorise l'acceptation des autres (rejet ou indifférence). Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques empêchant le développement des capacités de maintien de la relation. Savoir et pouvoir respecter l'intégrité physique d'autrui. Savoir et pouvoir respecter l'intégrité psychique ou émotionnelle d'autrui. Savoir et pouvoir respecter les valeurs d'autrui.
Capacités d'inscription dans une dynamique de groupe	Savoir et pouvoir s'inscrire dans une dynamique de groupe (règles, modes de communication, structure des relations, etc. propres au groupe). Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques empêchant l'inscription dans une dynamique de groupe.

Domaine 4 - Socialisation

Potentialités à développer ou à restaurer ou à compenser ou types de besoins	Besoins des usagers (découlant des difficultés)
Capacités de respect de l'autorité parentale	Savoir et pouvoir respecter l'autorité parentale. Être confronté à des situations d'autorité parentale. Comprendre le sens des actes d'autorité posés par les parents. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques empêchant le respect de l'autorité parentale.

	Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques empêchant le respect de l'autorité parentale.
Capacités d'intégration des droits et devoirs	Connaître, comprendre et respecter les interdictions légales relatives à la sexualité (abus, viol, accès à la pornographie...). Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques ou culturels empêchant la compréhension et le respect des interdictions légales relatives à la sexualité (abus, viol accès à la pornographie...).
	Savoir et pouvoir respecter la propriété d'autrui. Connaître, comprendre et respecter les interdictions légales relatives à la propriété d'autrui. Être respecté dans sa propriété. Faire l'expérience de la sanction (positive et négative). Comprendre et intégrer le sens de la sanction. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques ou culturels empêchant la compréhension et le respect de la propriété d'autrui.
	Savoir et pouvoir s'exprimer autrement que par la violence physique ou morale. Connaître, comprendre et respecter les interdictions légales relatives au respect de l'intégrité physique et morale. Être respecté physiquement et moralement. Avoir un environnement affectif et culturel suffisamment adapté pour s'exprimer autrement que par la violence physique ou morale. Faire l'expérience de la sanction (positive et négative). Comprendre et intégrer le sens de la sanction. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques ou culturels empêchant la compréhension et le respect de l'intégrité physique et morale.
Capacités d'intégration des normes de comportement	Connaître, comprendre et respecter les règles et les normes de comportements selon les contextes. Connaître les conséquences du non-respect des normes comportementales. Faire l'expérience de la sanction (positive et négative). Comprendre et intégrer le sens de la sanction. Savoir et pouvoir adapter son comportement selon les contextes. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques ou culturels empêchant la compréhension et le respect des normes comportementales.
	Savoir et pouvoir respecter l'autorité. Être confronté à des situations d'autorité. Comprendre le sens des actes d'autorité. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques empêchant le respect de l'autorité. Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques empêchant le respect de l'autorité.
Capacités d'ouverture sur le monde	Avoir un environnement affectif et culturel et matériel permettant l'ouverture sur le monde. Expérimenter des contextes sociaux diversifiés. Savoir et pouvoir évoluer dans des contextes sociaux diversifiés. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques ou culturels ou matériels empêchant l'ouverture de l'enfant sur le monde.

Domaine 5 - Soutien à l'intégration des savoirs de base

Potentialités à développer ou à restaurer ou à compenser ou types de besoins	Besoins des usagers (découlant des difficultés)
Capacités de lecture	Savoir et pouvoir discriminer les sons. Savoir et pouvoir reconnaître les graphèmes. Savoir et pouvoir effectuer la correspondance phonèmes et graphèmes. Savoir et pouvoir lire de façon fluide. Savoir et pouvoir lire à un rythme soutenu. Pouvoir comprendre un texte. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques empêchant la lecture. Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques

	ou physiologiques freinant la capacité de lecture.
Capacités d'écriture	Savoir et pouvoir ajuster son contrôle moteur. Savoir et pouvoir maîtriser le geste graphique. Savoir et pouvoir organiser spatialement et temporellement les lettres. Savoir et pouvoir organiser son corps dans l'espace. Pouvoir percevoir des sensations kinesthésiques. Savoir et pouvoir se détacher du geste graphique pour accéder à l'idée de ce qui est écrit. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques empêchant la trace graphique. Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques freinant la capacité d'écrire.
Capacités de maîtrise de l'orthographe	Savoir et pouvoir appliquer la correspondance phonèmes/graphèmes. Savoir et pouvoir transcrire de façon phonétique. Savoir et pouvoir identifier et segmenter les mots. Savoir et pouvoir appliquer les règles grammaticales. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques empêchant l'acquisition de l'orthographe.
Capacités de transcription	Pouvoir laisser une trace graphique. Savoir et pouvoir organiser sa pensée. Savoir et pouvoir organiser un récit chronologiquement. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques empêchant la transcription.

Domaine 6 - Protection de soi

Potentialités à développer ou à restaurer ou à compenser ou types de besoins	**Besoins des usagers (découlant des difficultés)**
Réduction des conduites autoagressives, autodégradations et automutilations	Exprimer et élaborer sa souffrance autrement que par des comportements autoagressifs et des automutilations. Être aidé à réduire les comportements autoagressifs et les automutilations. Savoir et pouvoir s'apaiser autrement que par des comportements autoagressifs ou des automutilations.
Addictions	Être informé des dangers d'une consommation de produits addictifs. Savoir et pouvoir identifier les causes psychologiques et sociales sous-tendant la consommation de produits addictifs. Être aidé à accéder à soins spécifiques aux addictions.
	Être informé des dangers d'un excès d'exposition aux écrans. Être protégé d'un excès d'exposition aux écrans. Savoir et pouvoir articuler réalité et virtualité.
Rapport au danger	Savoir et pouvoir identifier un danger. Être aidé à identifier un danger. Savoir et pouvoir identifier les conséquences de ses actes. Être aidé à identifier les conséquences de ses actes.
Prévention du suicide	Savoir et pouvoir identifier les causes psychologiques et sociales sous-tendant les pensées et projets suicidaires. Pouvoir produire une élaboration mentale des traumatismes évitant le passage à l'acte (notamment suicidaire). Pouvoir maintenir un élan vital.
Harcèlement	Savoir et pouvoir se protéger contre autrui. Savoir et pouvoir identifier les situations de harcèlement. Pouvoir parler des situations de harcèlement. Être aidé à identifier et à mobiliser les ressources psychologiques ou à faire évoluer les représentations culturelnécessaires le développement des capacités de protection de soi.
Abus sexuel	Savoir reconnaître l'abus sexuel (sévices sexuels). Savoir et pouvoir demander de l'aide (particulièrement en cas d'abus ou de harcèlement).
	Savoir et pouvoir éviter les situations de vulnérabilité conduisant à une répétition des abus sexuels.

Cartographie des besoins des parents

Domaine 1 - Protection de l'enfant

Potentialités à développer ou à restaurer ou à compenser ou types de besoins	Besoins des usagers (découlant des difficultés)
Capacités de protection de l'enfance	Savoir et pouvoir apporter une sécurité affective et matérielle à son enfant. Connaître les droits de l'enfant. Connaître se droits et devoirs. Savoir et pouvoir respecter l'intimité de l'enfant. Savoir et pouvoir ne pas exposer son enfant à des images violentes ou pornographiques. Savoir et pouvoir ne pas exposer son enfant à des contextes ou des situations inadaptés. Savoir et pouvoir prendre en compte l'intérêt de l'enfant dans le cadre de conflits parentaux. Savoir et pouvoir prendre conscience des conséquences de carences éducatives ou de maltraitance. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques, matériels et culturels empêchant la protection de l'enfant. Accéder à un diagnostic permettant d'identifier des causes psychiques ou cognitives empêchant la protection de l'enfant.
Capacités de protection face aux dangers	Connaître les dangers ordinaires auxquels son enfant peut être exposé. Savoir et pouvoir identifier les situations dangereuses ordinaires et en protéger son enfant. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques, matériels et culturels empêchant de protéger son enfant des dangers ordinaires. Accéder à un diagnostic permettant d'identifier des causes psychiques ou cognitives empêchant de protéger son enfant des dangers ordinaires.

Domaine 2 - Établissement et développement du lien avec l'enfant

Potentialités à développer ou à restaurer ou à compenser ou types de besoins	Besoins des usagers (découlant des difficultés)
Capacités d'établissement du lien avec l'enfant	Savoir consacrer et partager du temps avec son enfant. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques, culturels et matériels empêchant la création d'un lien avec son enfant. Savoir et pouvoir intégrer l'enfant dans la filiation. Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes psychiques ou organiques ou physiologiques freinant la création d'un lien avec son enfant.
	Savoir et pouvoir prendre ou trouver ou ajuster une place auprès de l'enfant. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques, matériels et culturels empêchant de prendre ou de trouver ou ajuster une place auprès de l'enfant.
	Savoir et pouvoir développer une dynamique parentale autour de l'enfant. Savoir et pouvoir faire confiance et laisser une place à l'autre parent. Savoir et pouvoir s'accorder sur le plan éducatif dans l'intérêt de l'enfant.
	Savoir et pouvoir se positionner dans l'ordre générationnel et maintenir la différenciation générationnelle. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques et culturels empêchant la différenciation générationnelle.
Connaissance et respect du développement de	Connaître le développement de l'enfant. Savoir et pouvoir respecter le rythme de développement de l'enfant. Savoir et pouvoir prendre en compte la globalité du développement de l'enfant.

l'enfant	Savoir et pouvoir comprendre et tolérer les désagréments liés à chaque étape du développement de l'enfant. Savoir et pouvoir identifier un « retard » de développement de l'enfant.

Domaine 3 - Développement de l'enfant

Potentialités à développer ou à restaurer ou à compenser ou types de besoins	Besoins des usagers (découlant des difficultés)
Capacités d'identification et de respect des besoins de l'enfant	Savoir et pouvoir apporter les stimulations nécessaires au développement de l'enfant. Savoir et pouvoir diversifier l'alimentation de l'enfant. Savoir et pouvoir accompagner son enfant dans les étapes de l'acquisition de la propreté. Savoir et pouvoir respecter le rythme de sommeil de l'enfant. Savoir et pouvoir accompagner son enfant vers une autonomie du sommeil. Savoir et pouvoir contenir et « resignifier » les émotions de l'enfant. Savoir et pouvoir calmer son enfant la nuit Savoir et pouvoir différencier les cauchemars et les terreurs nocturnes de leur enfant.
Capacités d'ouverture de son sur le monde	Créer un environnement affectif et culturel et matériel permettant l'ouverture de l'enfant sur le monde. Faire découvrir des contextes sociaux diversifiés à son enfant Pouvoir comprendre l'intérêt d'ouvrir son enfant sur le monde. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques ou culturels ou matériels empêchant l'ouverture de son enfant sur le monde.

Domaine 4 - Éducation de l'enfant

Potentialités à développer ou à restaurer ou à compenser ou types de besoins	Besoins des usagers (découlant des difficultés)
Capacités d'éducation de l'enfant	Savoir et pouvoir faire preuve d'autorité. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques et culturels empêchant de faire preuve d'autorité. Savoir et pouvoir produire des actes d'autorité adaptés à l'enfant et au contexte. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques et culturels empêchant produire des actes d'autorité adaptés à l'enfant et au contexte. Savoir et pouvoir expliquer et faire respecter son autorité. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques et culturels empêchant d'expliquer et de faire respecter son autorité. Savoir et pouvoir gérer de façon adaptée les réponses de l'enfant aux actes d'autorité.
	Savoir et pouvoir poser un cadre cohérent et stable et le tenir. Savoir et pouvoir s'accorder sur le plan éducatif dans l'intérêt de l'enfant. Connaître les réponses éducatives adaptées. Savoir mettre en œuvre des réponses éducatives adaptées, y compris sous forme de sanctions. Vouloir mettre en œuvre des réponses éducatives adaptées, y compris sous forme de sanctions. Savoir et pouvoir apprendre à son enfant à tolérer la frustration. Savoir et pouvoir gérer de façon adaptée les réponses de l'enfant à la frustration.
Capacités de valorisation de l'enfant	Savoir et pouvoir identifier les compétences ou capacités ou réussites de son enfant. Savoir et pouvoir valoriser son enfant de manière adaptée. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques et culturels empêchant la valorisation adaptée de l'enfant.
Capacités de prise en compte de l'intérêt de l'enfant, notamment dans les situations de séparation	Savoir et pouvoir prendre en compte l'intérêt de l'enfant, notamment dans le cadre d'une séparation. Savoir et pouvoir identifier les répercussions de la séparation sur l'enfant. Savoir et pouvoir s'accorder sur le plan éducatif dans l'intérêt de l'enfant.

Domaine 5 - Autonomisation de son enfant

Potentialités à développer ou à restaurer ou à compenser ou types de besoins	Besoins des usagers (découlant des difficultés)
Capacités de séparation d'avec l'enfant	Pouvoir arrêter l'allaitement à un moment opportun. Pouvoir laisser l'enfant dormir seul. Pouvoir confier l'enfant à un tiers avec confiance ou sans injonctions paradoxales. Pouvoir inscrire l'enfant dans des modes de garde. Pouvoir inscrire l'enfant à l'école. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques, culturels et administratifs empêchant la séparation avec l'enfant. Savoir et pouvoir accorder des temps de répit.

Domaine 6 - Suivi et soutien de la scolarité de l'enfant

Potentialités à développer ou à restaurer ou à compenser ou types de besoins	Besoins des usagers (découlant des difficultés)
Capacités de suivi et de soutien de la scolarité de son enfant	Savoir et pouvoir s'intéresser à la scolarité. Savoir et pouvoir faire confiance à l'école. Être aidé à faire confiance à l'école. Savoir et pouvoir faire face et communiquer à l'école. Être aidé à faire face et à communiquer à l'école. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques et culturels empêchant le rapport à l'école.

Domaine 7 - Enjeux du bilinguisme

Potentialités à développer ou à restaurer ou à compenser ou types de besoins	Besoins des usagers (découlant des difficultés)
Rapport au bilinguisme	Savoir et pouvoir inscrire l'enfant dans la culture familiale. Connaître l'importance de langue maternelle et savoir la valoriser. Savoir et pouvoir identifier les conséquences et enjeux d'un choix linguistique pour l'enfant. Pouvoir faire face aux contraintes scolaires et sociales empêchant le bilinguisme. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques et culturels empêchant l'inscription l'enfant dans la culture familiale. Savoir et pouvoir faire le choix de maintenir ou arrêter le bilinguisme de l'enfant à l'école.

Domaine 8 - Accès aux droits sociaux et aux droits à la compensation

Potentialités à développer ou à restaurer ou à compenser ou types de besoins	Besoins des usagers (découlant des difficultés)
Accès aux droits sociaux	Connaître ses droits sociaux. Savoir et pouvoir réaliser les démarches d'ouverture des droits sociaux. Être aidé à réaliser les démarches d'ouverture des droits sociaux.
Accès aux droits à la compensation	Savoir et pouvoir accéder aux droits à la compensation. Savoir et pouvoir réaliser les démarches d'ouverture des droits à la compensation. Être aidé à réaliser les démarches d'ouverture des droits à la compensation. Savoir et pouvoir choisir parmi les éléments de compensation. Être aidé à choisir parmi les éléments de compensation.

Domaine 9 - Faire face aux difficultés de son enfant

Potentialités à développer ou	Besoins des usagers (découlant des difficultés)

à restaurer ou à compenser ou types de besoins	
Capacités d'identification, de compréhension et d'acceptation des difficultés de son enfant	Savoir et pouvoir identifier les difficultés de son enfant. Savoir et pouvoir accepter les difficultés de son enfant. Savoir et pouvoir demander de l'aide. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques, culturels et matériels empêchant la demande d'aide. Savoir et pouvoir identifier les sentiments en rapport avec les difficultés de son enfant. Être aidé à identifier les sentiments en rapport avec les difficultés de son enfant. Pouvoir comprendre l'intérêt de la prise en soins de son enfant.
Rapport au handicap de l'enfant	Pouvoir accepter le diagnostic du handicap de l'enfant. Savoir et pouvoir projeter la vie de l'enfant en situation de handicap. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques, culturels et matériels empêchant la projection de la vie de l'enfant en situation de handicap. Savoir et pouvoir intégrer la situation de handicap dans la construction de la dynamique familiale. Être aidé à identifier et à lever les freins psychologiques, culturels et matériels empêchant l'intégration de la situation de handicap dans la construction de la dynamique familiale.

Détail des prestations destinées à l'enfant

Prestations 1 - Aider le développement des capacités perceptivo-motrices, sensorielles et fonctionnelles

- Aide au développement des capacités proprioceptives.
- Aide à la construction et à l'intégration du schéma corporel.
- Aide à l'accès aux soins et aux aides techniques et humaines et/ou aux aménagements des lieux de vie et d'activité pour compenser la perte de capacités auditives.
- Aide à l'accès aux soins et aux aides techniques et humaines et/ou aux aménagements des lieux de vie et d'activité pour compenser la perte de capacités visuelles.
- Aide au développement des praxies bucco-faciales.
- Aide au développement des capacités d'alimentation et à la levée des freins les empêchant.
- Aide du développement des capacités de satiété et à la levée des freins les empêchant.
- Aide à éviter la consommation de produits non alimentaires.
- Aide à la levée des freins conduisant à la consommation de produits non alimentaires.
- Aide à la mise en place un transit alimentaire physiologique.
- Aide du développement des capacités praxiques et posturales.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités praxiques et posturales et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide au développement et au maintien des capacités de déplacement.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de déplacement et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide du développement des capacités de maintien de l'équilibre.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de maintien de l'équilibre et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide du développement des capacités de coordination motrice.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de coordination motrice et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide du développement des capacités de latéralisation.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de latéralisation et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide du développement des capacités de repos et de récupération.

- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de repos et de récupération et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide du développement des capacités langagières.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités langagières et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide du développement des habiletés pragmatiques.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des habiletés pragmatiques et à la mobilisation des ressources nécessaires.

Prestations 2 - Aider les développements psychoaffectif et cognitif

- Aide du développement des capacités de pointage.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de pointage et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide du développement des capacités d'imitation.
- Aide à la levée des freins empêchant le développement des capacités d'imitation et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide du développement des capacités de compréhension des différentes formes de langage.
- Aide à la levée des freins empêchant le développement des capacités de compréhension des différentes formes de langage et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide du développement des capacités de construction d'une image du corps.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de construction d'une image du corps et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide du développement des capacités de repérage spatio-temporel.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de repérage spatio-temporel et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide du développement des capacités mnésiques.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités mnésiques et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide du développement des capacités de concentration.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de concentration et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide du développement des capacités de régulation de l'agitation.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de régulation de l'agitation et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide du développement des capacités à se détendre.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités à se détendre et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide du développement des capacités de raisonnement.

- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de raisonnement et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide du développement des capacités d'organisation.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités d'organisation et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide du développement des capacités de décision.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de décision et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide du développement des capacités d'action.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités d'action et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide du développement des capacités d'abstraction.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités d'abstraction et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide du développement des capacités d'identification, d'expression et d'ajustement émotionnels.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités d'identification, d'expression et d'ajustement émotionnels et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide du développement des capacités de tolérer la frustration.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de tolérer la frustration et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide du développement des capacités de sécurisation.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de sécurisation et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide du développement des capacités de projection.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de projection et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide du développement des capacités de motivation.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de motivation et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide du développement des capacités de production d'un effort.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de production d'un effort et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide du développement des capacités d'individuation.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités d'individuation et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide à la construction d'une place dans la fratrie (y compris dans le cadre d'une famille recomposée).
- Aide à la levée des freins empêchant la construction d'une place dans la fratrie ou à la mobilisation des ressources nécessaires.

- Aide du développement des capacités d'empathie.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités d'empathie et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide au développement des capacités de création et de développement des liens d'attachement.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de création et de développement des liens d'attachement et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide au développement des capacités d'estime de soi.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités d'estime de soi et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide à la reconstruction de son intégrité psychique ou corporelle après des évènements traumatiques.
- Aide au développement des capacités d'identification de son genre.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités d'identification de son genre et à la mobilisation des ressources nécessaires.

Prestations 3 - Aider le développement des capacités de sociabilité

- Aide du développement des capacités d'interaction sociale.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités d'interaction sociale et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide à l'inscription et à l'entretien des relations.
- Aide à la levée des freins les empêchant l'inscription et l'entretien des relations et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide à l'inscription dans une dynamique de groupe.
- Aide à la levée des freins les empêchant l'inscription dans une dynamique de groupe et à la mobilisation des ressources nécessaires.

Prestations 4 - Soutenir la socialisation

- Aide à la compréhension et au respect de l'autorité parentale.
- Aide à la levée des freins les empêchant la compréhension et le respect de l'autorité parentale et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide à l'intégration du cadre légal relatif à la sexualité.
- Aide à la levée des freins les empêchant l'intégration du cadre légal relatif à la sexualité et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide à l'intégration du cadre légal relatif au respect de la propriété d'autrui.
- Aide à la levée des freins les empêchant l'intégration du cadre légal relatif au respect de la propriété d'autrui et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide à l'intégration du cadre légal relatif au respect de l'intégrité physique et morale d'autrui.

- Aide à la levée des freins les empêchant l'intégration du cadre légal relatif à l'intégrité physique et morale d'autrui et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide à l'intégration des normes de comportement.
- Aide à la levée des freins les empêchant l'intégration des normes de comportement et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide à la compréhension et au respect de l'autorité.
- Aide à la levée des freins les empêchant la compréhension et le respect de l'autorité et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide au développement des capacités d'ouverture sur le monde et d'évolution dans des contextes sociaux diversifiés.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités d'ouverture sur le monde et à la mobilisation des ressources nécessaires.

Prestations 5 - Soutenir l'intégration des savoirs de base

- Aide au développement des capacités de lecture.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de lecture sur le monde et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide au développement des capacités d'écriture.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités d'écriture sur le monde et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide au développement des capacités d'intégration de l'orthographe.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités d'intégration de l'orthographe et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide au développement des capacités de transcription.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de transcription sur le monde et à la mobilisation des ressources nécessaires.

Prestations 6 - Aider à la protection de soi

- Aide à l'expression et l'élaboration de la souffrance.
- Aide à réduction des conduites autoagressives, autodégradations et automutilations.
- Aide à l'accès à des ressources favorisant l'apaisement des conduites autoagressives, d'autodégradations ou d'automutilations.
- Aide à l'identification des causes psychologiques et sociales sous-tendant la consommation de produits addictifs.
- Aide à la prise en soins des situations d'addiction.
- Aide à la prise de conscience des conséquences d'une exposition excessive aux écrans.

- Aide au développement des capacités d'appréhension des dangers et à mobiliser les ressources nécessaires.
- Aide à l'identification des causes psychologiques et sociales sous-tendant les pensées et projets suicidaires.
- Aide au développement des capacités de protection de soi en cas de harcèlement et à mobiliser les ressources nécessaires.
- Aide à identifier et à réagir de manière adaptée aux situations de harcèlement.
- Aide à identifier et à réagir de manière adaptée aux situations d'abus sexuels.
- Aide à l'identification et au développement de stratégies adaptatives permettant d'éviter les situations de vulnérabilité conduisant à une répétition des abus sexuels.

Détail des prestations destinées aux parents

Prestations 1 - Aider à protéger son enfant

- Aide à l'identification de carences éducatives de l'enfant.
- Aide à l'identification des situations de maltraitance de l'enfant.
- Aide à l'identification des situations de danger pour l'enfant.

Prestations 2 - Aider l'établissement et le développement du lien avec son enfant

- Aide au développement du lien adapté avec l'enfant.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement du lien adapté avec l'enfant et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide au développement d'une dynamique parentale adaptée autour de l'enfant.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement d'une dynamique parentale adaptée et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide au positionnement dans l'ordre générationnel et au maintien de la différenciation générationnelle.
- Aide à la levée des freins les empêchant le positionnement dans l'ordre générationnel et le maintien de la différenciation générationnelle et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide la connaissance, à la compréhension et au respect du développement de l'enfant.

Prestations 3 - Aider le développement de son enfant

- Aide à l'identification, à la compréhension et à apporter des réponses adaptées aux besoins de l'enfant.
- Aide au développement des capacités d'ouverture de l'enfant sur le monde et d'évolution dans des contextes sociaux diversifiés.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités d'ouverture de l'enfant sur le monde et d'évolution dans des contextes sociaux diversifiés et à la mobilisation des ressources nécessaires.

Prestations 4 - Aider à l'éducation de son enfant

- Aide au développement des capacités d'autorité parentale.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités d'autorité parentale et à la mobilisation des ressources nécessaires.

- Aide au développement de réponses éducatives adaptées et communes aux deux parents.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement de réponses éducatives adaptées et communes aux deux parents et à la mobilisation des ressources nécessaires.

  Aide au développement des capacités de valorisation adaptée de l'enfant.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de valorisation de l'enfant et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide à prise en compte de l'intérêt de l'enfant, notamment dans les situations de séparation.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités d'ouverture de l'enfant sur le monde et d'évolution dans des contextes sociaux diversifiés et à la mobilisation des ressources nécessaires.

Prestations 5 - Aider le soutien de l'autonomie de son enfant

- Aide à l'acquisition et au développement de l'autonomie et au développement de l'individuation de l'enfant.
- Aide à la levée des freins les empêchant le développement de l'individuation de l'enfant et à la mobilisation des ressources nécessaire.

Prestations 6 - Aider à suivre et à soutenir la scolarité de son enfant

- Aide à l'implication, au suivi de la scolarité de l'enfant et aux interactions avec l'école.
- Aide à la levée des freins les empêchant l'implication et le suivi de la scolarité et les interactions avec l'école et à la mobilisation des ressources nécessaires.

Prestations 7 - Aider à faire face aux enjeux du bilinguisme

- Aide l'identification des conséquences et des enjeux d'un choix linguistique pour l'enfant.

Prestations 8 - Aider à accéder aux droits sociaux et droits à la compensation

- Aide à l'ouverture des droits sociaux.
- Aide à l'ouverture des droits à la compensation.

Prestations 9 - Aider à faire face aux difficultés de son enfant

- Aide à l'identification, à la compréhension et à l'acceptation des difficultés de son enfant.

- Aide à la levée des freins les empêchant l'identification, à la compréhension et à l'acceptation des difficultés de son enfant et à la mobilisation des ressources nécessaires.
- Aide à la compréhension et à l'acceptation du handicap de son enfant.
- Aide à la levée des freins les empêchant à la compréhension et à l'acceptation du handicap de son enfant et à la mobilisation des ressources nécessaires.

Principes opératoires correspondant aux prestations destinées à l'enfant

Prestations 1 - Aider le développement des capacités perceptivo-motrices, sensorielles et fonctionnelles

Prestations (réponses aux besoins)	Méthodes (principales étapes de la mise en œuvre des prestations décrites à gauche)
Aide au développement des capacités proprioceptives.	Consultation de pédopsychiatrie. Évaluation des capacités proprioceptives dans le cadre du bilan psychomoteur. Exercices de motricité globale. Exercices d'identification des perceptions sensorielles. Stimulations sensorielles. Réassurance. Valorisation.
Aide à la construction et à l'intégration du schéma corporel.	Consultation de pédopsychiatrie. Bilan d'évaluation d'intégration du schéma corporel dans le cadre du bilan psychomoteur. Exercices d'expérimentations motrices. Exercices d'expérimentations et d'identification des sensations corporelles. Exercices d'organisation et ajustement du corps dans l'espace. Exercices d'identification des perceptions sensorielles et émotionnelles. Stimulations sensorielles permettant la perception de l'enveloppe corporelle. Exercices permettant l'apprentissage des différentes parties du corps, de leur nom et de leur représentation graphique. Réassurance. Valorisation.
Aide à l'accès aux soins et aux aides techniques et humaines et/ou aux aménagements des lieux de vie et d'activité pour compenser la perte de capacités auditives.	Observation en situation de groupe. Bilan orthophonique. Organisation de l'orientation vers une consultation ORL. Informations et explications vers des structures d'accompagnement et de prise en soins spécialisées. Organisation de l'orientation vers des structures d'accompagnement et de prise en soins spécialisées. Réassurance.
	Consultation de pédopsychiatrie. Informations et explications sur les démarches de soins à réaliser. Informations et explications sur les démarches d'accès aux aménagements de la scolarité (PAP et PAI). Informations et explications sur les démarches d'accès aux droits à la compensation (MDPH). Participation au suivi de la scolarité de l'enfant (« équipe éducative » et ESS). Informations et explications techniques à destination enseignants et des personnels périscolaires sur les adaptations liées à la perte de capacités auditives. Informations et explications techniques à destination de l'entourage familial.
Aide à l'accès aux soins et aux aides techniques et humaines et/ou aux aménagements des lieux de vie et d'activité pour compenser la perte de capacités	Consultation de pédopsychiatrie. Informations et explications sur les démarches de soins à réaliser. Informations et explications sur les démarches d'accès aux aménagements de la scolarité (PAP et PAI). Informations et explications sur les démarches d'accès aux droits à la compensation (MDPH). Participation au suivi de la scolarité de l'enfant (« équipe éducative » et ESS). Informations et explications techniques à destination des enseignants et des

visuelles.	personnels périscolaires sur les adaptations liées à la perte de capacités visuelles. Informations et explications techniques à destination de l'entourage familial. Exercices permettant la prise et la discrimination de repères visuels dans différents contextes et sur différents supports. Stimulation. Réassurance. Valorisation.
Aide au développement des praxies bucco-faciales.	Consultation de pédopsychiatrie. Bilan orthophonique permettant d'évaluer des praxies bucco-faciales. Organisation de l'orientation vers une structure spécialisée ou un pédiatre ou une orthophoniste dans l'optique d'un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques freinant les capacités de contrôle des praxies bucco-faciales. Exercices permettant le contrôle de la salivation. Exercices permettant le développement des praxies bucco-faciales. Informations et explications aux parents sur l'importance de développer et les façons de développer les praxies bucco-faciales. Démonstrations aux parents d'exercices à réaliser au domicile. Mises en situation. Stimulation. Réassurance. Valorisation.
Aide au développement des capacités d'alimentation et à la levée des freins les empêchant.	Consultation de pédopsychiatrie. Organisation de l'orientation vers une structure spécialisée ou un pédiatre ou une orthophoniste dans l'optique d'un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques freinant la capacité d'alimentation. Organisation de l'orientation vers la PMI, un pédiatre ou un pédopsychiatre ou une orthophoniste dans l'optique d'un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques freinant la capacité de mastication. Organisation de l'orientation vers la PMI, un pédiatre ou un pédopsychiatre ou une orthophoniste dans l'optique d'un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques freinant la capacité d'avaler. Organisation de l'orientation vers la PMI, un médecin généraliste ou un pédiatre ou une orthophoniste dans l'optique d'un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques freinant la capacité de déglutir. Organisation de l'orientation vers la PMI, un médecin généraliste ou un pédiatre ou une orthophoniste dans l'optique d'un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques freinant la diversification alimentaire. Bilan orthophonique permettant d'évaluer l'oralité, les praxies bucco-faciales et la déglutition. Exercices permettant la stimulation des praxies bucco-faciales. Exploration des causes psychologiques perturbant l'alimentation. Exploration des causes psychologiques perturbant la mastication. Exploration des causes psychologiques perturbant la capacité à avaler les aliments. Exploration des causes psychologiques perturbant la déglutition. Exploration des causes psychologiques perturbant la diversification alimentaire. Exploration des rapports enfant/parents. Informations et explications sur les façons de mettre en lien causes et symptômes. Incitation à la verbalisation permettant la prise de conscience de mécanismes de défense perturbant la mastication. Incitation à la verbalisation permettant la prise de conscience de mécanismes de défense perturbant la capacité d'avaler. Incitation à la verbalisation permettant la prise de conscience de mécanismes de défense perturbant la déglutition. Incitation à la verbalisation permettant la prise de conscience de mécanismes de défense perturbant la diversification alimentaire. Informations et explications aux parents sur les façons de stimuler les praxies bucco-faciales. Informations et explications aux parents sur les façons d'adapter et de diversifier l'alimentation à l'âge de l'enfant. Informations et explications aux parents et à l'enfant sur les mécanismes

	relationnels en jeu dans l'alimentation. Mises en situation. Stimulation. Réassurance. orisation.
	Consultation de pédopsychiatrie. Organisation de l'orientation vers une structure spécialisée ou un pédiatre dans l'optique d'un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques ou psychologiques ou psychiatriques expliquant les vomissements. Exploration des causes psychologiques aux vomissements. Exploration des rapports enfant/parents. Informations et explications sur les façons de mettre en lien causes et symptômes. Incitation à la verbalisation permettant la prise de conscience de mécanismes de défense à l'origine des vomissements. Exercices d'ancrage corporel. Exercices d'expérimentations et d'identification des sensations corporelles. Exercices d'identification des perceptions sensorielles et émotionnelles. Stimulation. Réassurance. Valorisation.
Aide du développement des capacités de satiété et à la levée des freins les empêchant.	Consultation de pédopsychiatrie. Organisation de l'orientation vers une structure spécialisée ou un pédiatre dans l'optique d'un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques ou psychologiques ou psychiatriques expliquant l'absence de perception de satiété. Exploration des causes psychologiques empêchant l'arrêt de l'alimentation. Exploration des rapports enfant/parents. Informations et explications sur les façons de mettre en lien causes et symptômes. Incitation à la verbalisation permettant la prise de conscience de mécanismes de défense empêchant la perception de satiété. Exercices d'ancrage corporel. Exercices d'expérimentations et d'identification des sensations corporelles. Exercices d'identification des perceptions sensorielles et émotionnelles. Informations et explications aux parents sur les façons de réguler et d'adapter l'alimentation à l'âge de l'enfant. Informations et explications aux parents et à l'enfant sur les mécanismes relationnels en jeu dans l'alimentation. Stimulation. Réassurance. Valorisation.
Aide à éviter la consommation de produits non alimentaires. Aide à la levée des freins conduisant à la consommation de produits non alimentaires.	Consultation de pédopsychiatrie. Organisation de l'orientation vers un pédiatre dans l'optique d'un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques ou psychologiques ou psychiatriques expliquant la consommation de produits non alimentaires. Exploration des causes psychologiques expliquant la consommation de produits non alimentaires. Exploration des rapports enfant/parents. Informations et explications sur les façons de mettre en lien causes et symptômes de la consommation de produits non alimentaires. Incitation à la verbalisation permettant la prise de conscience de mécanismes de défense empêchant la consommation de produits non alimentaires. Réassurance. Valorisation.
Aide à la mise en place un transit alimentaire physiologique.	Consultation de pédopsychiatrie. Organisation de l'orientation vers...
Aide du développement des capacités praxiques et	Consultation de pédopsychiatrie. Organisation de l'orientation vers une consultation spécialisée dans l'optique d'un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou

posturales. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités praxiques et posturales et à la mobilisation des ressources nécessaires.	physiologiques ou psychologiques ou psychiatriques expliquant la non-maîtrise des sphincters. Exploration des causes psychologiques expliquant la non-maîtrise des sphincters. Exploration des rapports enfant/parents. Informations et explications sur les façons de mettre en lien causes et symptômes de la non-maîtrise des sphincters. Incitation à la verbalisation permettant la prise de conscience de mécanismes de défense empêchant la maîtrise des sphincters. Réassurance. Valorisation. Exercices d'ancrage corporel. Exercices d'expérimentations et d'identification des sensations corporelles. Exercices d'identification des perceptions sensorielles et émotionnelles. Exercices permettant de développer le contrôle sphinctérien. Informations et explications aux parents et à l'enfant sur les façons d'aider l'enfant à contrôler ses sphincters. Mises en situation.
	Consultation de pédopsychiatrie. Bilan psychomoteur sur les compétences motrices et toniques de l'enfant. Organisation de l'orientation vers une consultation spécialisée dans l'optique d'un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques ou psychologiques expliquant les difficultés de régulation et d'ajustement tonique. Exploration avec les parents des causes des causes psychologiques ou sociales ou culturelles expliquant les difficultés de régulation et d'ajustement tonique. Exploration des rapports enfant/parents. Informations et explications sur les façons de mettre en lien causes et symptômes conduisant aux difficultés de régulation et d'ajustement tonique. Incitation à la verbalisation permettant la prise de conscience de mécanismes de défense des parents ou de l'enfant conduisant aux difficultés de régulation et d'ajustement tonique. Réassurance. Valorisation. Exercices d'expérimentations et d'identification des sensations corporelles. Exercices d'identification des perceptions sensorielles et émotionnelles. Exercices permettant de réguler ou d'ajuster son tonus. Informations et explications aux parents sur les façons de porter l'enfant. Démonstrations aux parents sur les adaptations nécessaires aux difficultés toniques de l'enfant. Informations et explications aux parents sur les façons de réagir aux difficultés toniques de l'enfant. Informations et explications aux parents sur les façons d'établir et de maintenir le lien avec l'enfant. Démonstrations sur les façons d'établir et de maintenir le lien avec l'enfant. Mises en situation.
	Consultation de pédopsychiatrie. Bilan psychomoteur sur les compétences motrices de l'enfant. Organisation de l'orientation vers une consultation spécialisée dans l'optique d'un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques ou psychologiques expliquant les difficultés de changements de postures. Exploration avec les parents des causes psychologiques ou sociales ou culturelles expliquant les difficultés de changements de postures. Exploration des rapports enfant/parents. Informations et explications sur les façons de mettre en lien causes et symptômes conduisant aux difficultés de changements de postures. Incitation à la verbalisation permettant la prise de conscience de mécanismes de défense des parents ou de l'enfant conduisant aux difficultés de changements de postures. Réassurance. Valorisation.

	Exercices d'expérimentations et d'identification des sensations corporelles. Exercices permettant des expérimentations motrices favorisant les changements de postures et leur maîtrise. Exercices permettant de réguler ou d'ajuster son tonus. Informations et explications aux parents sur les façons d'encourager les changements des postures. Démonstrations aux parents sur les adaptations nécessaires à l'expérimentation des changements de postures. Informations et explications aux parents sur les façons d'établir et de maintenir le lien avec l'enfant. Démonstrations sur les façons d'établir et de maintenir le lien avec l'enfant. Mises en situation.
Aide au développement et au maintien des capacités de déplacement. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de déplacement et à la mobilisation des ressources nécessaires.	Consultation de pédopsychiatrie. Bilan psychomoteur sur les compétences motrices de l'enfant. Organisation de l'orientation vers une consultation spécialisée dans l'optique d'un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques ou psychologiques expliquant les difficultés de déplacement. Exploration avec les parents et l'enfant des causes psychologiques ou sociales ou culturelles expliquant les difficultés de déplacement. Exploration des rapports enfant/parents. Informations et explications sur les façons de mettre en lien causes et symptômes conduisant aux difficultés de déplacement. Incitation à la verbalisation permettant la prise de conscience de mécanismes de défense des parents ou de l'enfant conduisant aux difficultés de déplacement. Réassurance. Valorisation. Exercices d'expérimentations et d'identification des sensations corporelles. Exercices permettant des expérimentations motrices favorisant le déplacement. Exercices permettant de réguler ou d'ajuster son tonus. Exercices permettant la coordination des mouvements. Exercices permettant de s'organiser dans le temps et l'espace. Exercices permettant le contrôle de l'équilibre. Informations et explications aux parents sur les façons d'encourager le déplacement. Démonstrations aux parents sur les adaptations nécessaires à l'expérimentation des déplacements. Informations et explications aux parents sur les façons d'établir et de maintenir le lien avec l'enfant. Démonstrations sur les façons d'établir et de maintenir le lien avec l'enfant. Mises en situation.
Aide du développement des capacités de maintien de l'équilibre. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de maintien de l'équilibre et à la mobilisation des ressources nécessaires.	Consultation de pédopsychiatrie. Bilan psychomoteur sur les compétences motrices de l'enfant. Organisation de l'orientation vers une consultation spécialisée dans l'optique d'un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques empêchant l'équilibre. Réassurance. Valorisation. Exercices d'expérimentations et d'identification des sensations corporelles. Exercices permettant des expérimentations motrices favorisant l'équilibre. Exercices permettant de réguler ou d'ajuster son tonus. Exercices permettant de s'organiser dans le temps et l'espace. Exercices permettant le contrôle de l'équilibre.

Aide du développement des capacités de coordination motrice. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de coordination motrice et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide du développement des capacités de latéralisation. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de latéralisation et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide du développement des capacités de repos et de récupération. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de repos et de récupération et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide du développement des capacités langagières. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités langagières et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide du développement des habiletés pragmatiques. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des habiletés pragmatiques et à la mobilisation des ressources nécessaires.	

Prestations (réponses aux besoins)	Méthodes (principales étapes de la mise en œuvre des prestations décrites à gauche)
Aide du développement des capacités de pointage. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de pointage et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide du développement des capacités d'imitation. Aide à la levée des freins empêchant le développement des capacités d'imitation et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide du développement des capacités de compréhension des différentes formes de langage. Aide à la levée des freins empêchant le développement des capacités de compréhension des différentes formes de langage et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide du développement des capacités de construction d'une image du corps. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de construction d'une image du corps et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide du développement des capacités de repérage spatio-temporel. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de repérage spatio-temporel et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide du développement des	

capacités mnésiques. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités mnésiques et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide du développement des capacités de concentration. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de concentration et à la mobilisation des ressources nécessaires.	Entretien médical. Bilans psychologique, orthophonique et psychomoteur. Observation en situation de groupe. Exploration des causes psychologiques empêchant les capacités de concentration. Informations et explications sur les façons de mettre en lien causes et symptômes. Incitation à la verbalisation permettant la prise de conscience de mécanismes de défense. Écoute et reformulation. Explications sur les moyens permettant la levée des mécanismes inconscients de défense. Démonstration de techniques de relaxation et de respiration. Exercices d'ancrage corporel. Exercices permettant le développement des capacités de concentration. Exercices permettant de discriminer des informations dans un contexte. Jeux de rôles. Stimulation. Réassurance. Valorisation. Organisation de l'accès à un traitement médicamenteux.
Aide du développement des capacités de régulation de l'agitation. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de régulation de l'agitation et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide du développement des capacités à se détendre. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités à se détendre et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide du développement des capacités de raisonnement. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de raisonnement et à la mobilisation des ressources	

nécessaires.	
Aide du développement des capacités d'organisation. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités d'organisation et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide du développement des capacités de décision. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de décision et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide du développement des capacités d'action. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités d'action et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide du développement des capacités d'abstraction. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités d'abstraction et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide du développement des capacités d'identification, d'expression et d'ajustement émotionnels. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités d'identification, d'expression et d'ajustement émotionnels et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide du développement des	

capacités de tolérer la frustration. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de tolérer la frustration et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide du développement des capacités de sécurisation. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de sécurisation et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide du développement des capacités de projection. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de projection et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide du développement des capacités de motivation. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de motivation et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide du développement des capacités de production d'un effort. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de production d'un effort et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide du développement des capacités d'individuation. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des	

capacités d'individuation et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide à la construction d'une place dans la fratrie (y compris dans le cadre d'une famille recomposée). Aide à la levée des freins empêchant la construction d'une place dans la fratrie ou à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide du développement des capacités d'empathie. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités d'empathie et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide au développement des capacités de création et de développement des liens d'attachement. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de création et de développement des liens d'attachement et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide au développement des capacités d'estime de soi. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités d'estime de soi et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide à la reconstruction de son intégrité psychique ou corporelle après des évènements traumatiques.	Verbalisation. Reformulation. Réassurance.
Aide au développement des capacités d'identification de son	

genre. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités d'identification de son genre et à la mobilisation des ressources nécessaires.	

Prestations 3 - Aider le développement des capacités de sociabilité

Prestations (réponses aux besoins)	Méthodes (principales étapes de la mise en œuvre des prestations décrites à gauche)
Aide du développement des capacités d'interaction sociale. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités d'interaction sociale et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide à l'inscription et à l'entretien des relations. Aide à la levée des freins les empêchant l'inscription et l'entretien des relations et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide à l'inscription dans une dynamique de groupe. Aide à la levée des freins les empêchant l'inscription dans une dynamique de groupe et à la mobilisation des ressources nécessaires.	

Prestations 4 - Soutenir la socialisation

Prestations (réponses aux besoins)	Méthodes (principales étapes de la mise en œuvre des prestations décrites à gauche)
Aide à la compréhension et au respect de l'autorité parentale. Aide à la levée des freins les empêchant la compréhension et le respect de l'autorité parentale et à la mobilisation des	

ressources nécessaires.	
Aide à l'intégration du cadre légal relatif à la sexualité. Aide à la levée des freins les empêchant l'intégration du cadre légal relatif à la sexualité et à la mobilisation des ressources nécessaires.	Informations et explications sur le cadre légal relatif à la sexualité. Informations et explications sur
Aide à l'intégration du cadre légal relatif au respect de la propriété d'autrui. Aide à la levée des freins les empêchant l'intégration du cadre légal relatif au respect de la propriété d'autrui et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide à l'intégration du cadre légal relatif au respect de l'intégrité physique et morale d'autrui. Aide à la levée des freins les empêchant l'intégration du cadre légal relatif à l'intégrité physique et morale d'autrui et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide à l'intégration des normes de comportement. Aide à la levée des freins les empêchant l'intégration des normes de comportement et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide à la compréhension et au respect de l'autorité. Aide à la levée des freins les empêchant la compréhension et le respect de l'autorité et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide au développement des capacités d'ouverture sur le monde et	

d'évolution dans des contextes sociaux diversifiés. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités d'ouverture sur le monde et à la mobilisation des ressources nécessaires.	

Prestations 5 - Soutenir l'intégration des savoirs de base

Prestations (réponses aux besoins)	Méthodes (principales étapes de la mise en œuvre des prestations décrites à gauche)
Aide au développement des capacités de lecture. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de lecture sur le monde et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide au développement des capacités d'écriture. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités d'écriture sur le monde et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide au développement des capacités d'intégration de l'orthographe. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités d'intégration de l'orthographe et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide au développement des capacités de transcription. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de transcription sur le monde et à la mobilisation des ressources nécessaires.	

Prestations 6 - Aider à la protection de soi

Prestations (réponses aux besoins)	Méthodes (principales étapes de la mise en œuvre des prestations décrites à gauche)
Aide à l'expression et l'élaboration de la souffrance. Aide à réduction des conduites autoagressives, autodégradations et automutilations. Aide à l'accès à des ressources favorisant l'apaisement des conduites autoagressives, d'autodégradations ou d'automutilations.	
Aide à l'identification des causes psychologiques et sociales sous-tendant la consommation de produits addictifs. Aide à la prise en soins des situations d'addiction.	Information et explication des dangers d'une consommation de produits addictifs. Identification des structures de soins spécialisées. Organisation de l'orientation vers des structures de soins spécialisées.
Aide à la prise de conscience des conséquences d'une exposition excessive aux écrans.	
Aide au développement des capacités d'appréhension des dangers et à mobiliser les ressources nécessaires.	
Aide à l'identification des causes psychologiques et sociales sous-tendant les pensées et projets suicidaires.	
Aide au développement des capacités de protection de soi en cas de harcèlement et à mobiliser les ressources nécessaires. Aide à identifier et à réagir de manière adaptée aux situations de harcèlement.	
Aide à identifier et à réagir de manière adaptée aux situations d'abus sexuels.	

Aide à l'identification et au développement de stratégies adaptatives permettant d'éviter les situations de vulnérabilité conduisant à une répétition des abus sexuels.	Écoute. Informations sur... Relance. Explications sur les compétences. Reformulation. Questionnement. Observation des réactions, du comportement.

Principes opératoires correspondant aux prestations destinées aux parents

Prestations 1 - Aider à protéger son enfant

Prestations (réponses aux besoins)	Méthodes (principales étapes de la mise en œuvre des prestations décrites à gauche)
Aide à l'identification de carences éducatives de l'enfant. Aide à l'identification des situations de maltraitance de l'enfant.	
Aide à l'identification des situations de danger pour l'enfant.	

Prestations 2 - Aider l'établissement et le développement du lien avec son enfant

Prestations (réponses aux besoins)	Méthodes (principales étapes de la mise en œuvre des prestations décrites à gauche)
Aide au développement du lien adapté avec l'enfant. Aide à la levée des freins les empêchant le développement du lien adapté avec l'enfant et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide au développement d'une dynamique parentale adaptée autour de l'enfant. Aide à la levée des freins les empêchant le développement d'une dynamique parentale adaptée et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide au positionnement dans l'ordre générationnel et au maintien de la différenciation générationnelle. Aide à la levée des freins les empêchant le	

positionnement dans l'ordre générationnel et le maintien de la différenciation générationnelle et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide la connaissance, à la compréhension et au respect du développement de l'enfant.	

Prestations 3 - Aider le développement de son enfant

Prestations (réponses aux besoins)	Méthodes (principales étapes de la mise en œuvre des prestations décrites à gauche)
Aide à l'identification, à la compréhension et à apporter des réponses adaptées aux besoins de l'enfant.	Conseil technique aux parents
Aide au développement des capacités d'ouverture de l'enfant sur le monde et d'évolution dans des contextes sociaux diversifiés. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités d'ouverture de l'enfant sur le monde et d'évolution dans des contextes sociaux diversifiés et à la mobilisation des ressources nécessaires.	

Prestations 4 - Aider à l'éducation de son enfant

Prestations (réponses aux besoins)	Méthodes (principales étapes de la mise en œuvre des prestations décrites à gauche)
Aide au développement des capacités d'autorité parentale. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités d'autorité parentale et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide au développement de réponses éducatives	

adaptées et communes aux deux parents. Aide à la levée des freins les empêchant le développement de réponses éducatives adaptées et communes aux deux parents et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide au développement des capacités de valorisation adaptée de l'enfant. Aide à la levée des freins les empêchant le développement des capacités de valorisation de l'enfant et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide à prise en compte de l'intérêt de l'enfant, notamment dans les situations de séparation.	

Prestations 5 - Aider le soutien de l'autonomie de son enfant

Prestations (réponses aux besoins)	Méthodes (principales étapes de la mise en œuvre des prestations décrites à gauche)
Aide à l'acquisition et au développement de l'autonomie et au développement de l'individuation de l'enfant. Aide à la levée des freins les empêchant le développement de l'individuation de l'enfant et à la mobilisation des ressources nécessaires.	

Prestations 6 - Aider à suivre et à soutenir la scolarité de son enfant

Prestations (réponses aux besoins)	Méthodes (principales étapes de la mise en œuvre des prestations décrites à gauche)
Aide à l'implication, au suivi de la scolarité de l'enfant et aux interactions avec l'école. Aide à la levée des freins les empêchant l'implication et le suivi de la scolarité et les	

interactions avec l'école et à la mobilisation des ressources nécessaires.	

Prestations 7 - Aider à faire face aux enjeux du bilinguisme

Prestations (réponses aux besoins)	Méthodes (principales étapes de la mise en œuvre des prestations décrites à gauche)
Aide l'identification des conséquences et des enjeux d'un choix linguistique pour l'enfant.	

Prestations 8 - Aider à accéder aux droits sociaux et droits à la compensation

Prestations (réponses aux besoins)	Méthodes (principales étapes de la mise en œuvre des prestations décrites à gauche)
Aide à l'ouverture des droits sociaux.	
Aide à l'ouverture des droits à la compensation.	Veille sur l'évolution des droits. Veille sur les établissements et services sociaux et médico-sociaux du territoire. Veille sur les dispositifs adaptés de l'Éducation nationale. Veille sur les structures de loisir du territoire. Évaluation du contexte d'évolution de l'enfant (domicile). Informations et explications sur les droits à la compensation. Orientation. Montage de dossiers. Accompagnements physiques. Rédaction de rapports.

Prestations 9 - Aider à faire face aux difficultés de son enfant

Prestations (réponses aux besoins)	Méthodes (principales étapes de la mise en œuvre des prestations décrites à gauche)
Aide à l'identification, à la compréhension et à l'acceptation des difficultés de son enfant. Aide à la levée des freins les empêchant l'identification, à la compréhension et à l'acceptation des difficultés de son enfant et à la mobilisation des ressources nécessaires.	
Aide à la compréhension et à l'acceptation du handicap de son enfant. Aide à la levée des freins les empêchant à	

la compréhension et à l'acceptation du handicap de son enfant et à la mobilisation des ressources nécessaires.	

Les PEP 64

La solidarité en action

CMPP Saint-Jean-de-Luz

VILLA ALTUENA 7 rue Duconte
64500 ST JEAN DE LUZ
Tél.: 05 59 51 46 72
cmppstjeandeluz@pep64.org

Réalisation : service communication LesPEP64